



Publié le : 04/07/2025

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 26 juin 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 23h39

Etaient présents : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n°6), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°11), Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°6), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°6), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n°11), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°7), M. Anthony POULIN (à compter de la question n°4), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°6), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON (à compter de la question n°6), **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°11), **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD (à compter de la question n°7), **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN (à compter de la question n°6), **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ (jusqu'à la question n°17 incluse), **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°6), **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'à la question n°41 incluse), **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°6), **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN, **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n°6 incluse), **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI

Etaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, M. André TERZO, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick

CORNE, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS, **Merey-Vieille** : M. Philippe PERNOT, **Pirey** : M. Patrick AYACHE, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Vieille** : M. Franck RACLOT, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Secrétaire de séance : Mme Anne OLSZAK

Procurations de vote : **Besançon** : M. Hasni ALEM à Mme Pascale BILLEREY, M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claudine CAULET à Mme Lorine GAGLIOLLO (jusqu'à la question n°10 incluse), Mme Julie CHETTOUH à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (à compter de la question n°14), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, M. Saïd MECHAI à Mme Claude VARET, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Cyril DEVESA, M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°5 incluse), M. André TERZO à Mme Anne BENEDETTO, Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR, **Champagny** : M. Olivier LEGAIN à M. Florent BAILLY, **Devecey** : M. Gérard MONNIEN à Mme Aline CHASSAGNE, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND à M. Eloy JARAMAGO, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS à M. Jean-Marc BOUSSET, **Pirey** : M. Patrick AYACHE à Mme Martine LEOTARD, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°7), **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY à M. Philippe SIMONIN

Délibération n°2025/2025.00186

Rapport n°11 - Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapporteur : M. Daniel HUOT, Vice-Président

	Date	Avis
CCSPL	28/05/2025	Favorable
Commission n°4	27/05/2025	Favorable
Bureau	12/06/2025	Favorable

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Le service public de gestion des déchets est tenu de présenter à l'assemblée délibérante, à titre d'information, son rapport annuel de l'année N-1. Conformément à la réglementation, des indicateurs de collecte, de traitement et des indicateurs financiers sont inscrits dans ce rapport (annexé à la présente).

En 2024, on constate une légère diminution dans la production de déchets résiduels et une stabilisation de la production de déchets recyclables. Cette année 2024 a été marquée par la mise en place d'un nouveau schéma de collecte.

I. Les événements marquants de l'année 2024

A/ Nouveau schéma de collecte

La baisse de production des déchets résiduels s'accompagne d'un taux de présentation des bacs plus faible. C'est pourquoi il a été décidé du passage à une collecte des déchets résiduels tous les 15 jours sur l'ensemble des communes hors Besançon. Ce nouveau schéma de collecte, en place depuis le 29 janvier 2024, répond à l'évolution et à la mise en cohérence du niveau de service avec le comportement des usagers.

B/ Poursuite du déploiement des stations tri à Planoise

Amorcée en 2021, l'installation de conteneurs en Points d'Apport Volontaire se poursuit sur l'ensemble du quartier. Ce sont 49 stations tri qui ont déjà été installées pour faciliter le tri des 15 000 habitants concernés. Les locaux à déchets sont désormais dédiés aux déchets résiduels. Des sensibilisations sur le terrain accompagnent systématiquement l'installation de nouveaux conteneurs.

C/ Collecte des cartons au centre-ville de Besançon

Grand Besançon Métropole a installé 51 conteneurs dédiés à la collecte des cartons depuis le 1er juillet 2024.

L'objectif principal de ce nouveau dispositif est de valoriser plus efficacement la matière carton. Ce service de collecte des cartons initialement réservé aux commerçants est désormais accessible à tous les habitants du centre-ville.

D/ Collecte des biodéchets en mode doux au centre-ville de Besançon

Lancée en avril 2022, l'expérimentation de la collecte des biodéchets en Points d'Apport Volontaire mobiles a permis de tester une solution adaptée aux contraintes du centre-ville. Son succès a conduit à la mise en place d'un système pérenne.

Aujourd'hui, il existe 6 sites de collecte accessibles aux 8 000 habitants ne disposant pas d'un composteur. On dénombre 720 foyers inscrits dès cette première année de fonctionnement.

II. Les résultats

A/ Indicateurs de collecte

1. La production de déchets

2024 Besançon / Périphérie	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Production en kg/an/ hab. (évolution 2023/2024)		Tonnages 2008	Production en kg/an/hab, 2008 (évolution 2024/2008)		Moyenne nationale en kg/an/hab. Sources ADEME 2019
OM résiduelles	27060	26408	26092	132	-1,8 %	39842	227	-42 %	249
Collecte sélective	12973	12312	12330	82	-0,5 %	10722	61	2 %	50
Verre	7020	8749	6646	34	-2,1 %	5727	33	2 %	32
Biodéchets	12	9	21	*	*	*	*	*	1
Sous total SPGD	47 085	45 477	45 090	228	-1,5 %	56 291	321	-29 %	332
Cartons	390	382	345	2	-10,2 %	437	2	-13 %	*
Textiles	846	836	878	4	4,4 %		NC		3
Déchetteries SYBERT	38 101	38 664	42 231	214	9,2 %	28 346	162	32 %	225
Total	86 402	85 359	88 544	448	3,1 %	85 074	485	-8 %	560

2. Les ressources humaines

La Direction Gestion des Déchets compte 122 postes permanents :

6 agents de catégorie A,

13 agents de catégorie B,

103 agents de catégorie C.

3. Le parc de bacs dans l'ensemble du territoire de Grand Besançon Métropole

51 538 bacs à déchets résiduels,

49 780 bacs à déchets recyclables,

720 conteneurs à verre,

203 conteneurs à déchets recyclables à Besançon dont 77 au centre-ville et 126 conteneurs installés, dans le quartier de Planoise,

51 conteneurs carton,

12 conteneurs à papier dans les déchetteries.

B/ Indicateurs de traitement

26 092 tonnes de déchets résiduels incinérés,
 12 330 tonnes de déchets recyclables (hors verre) transférées au centre de tri,
 42 231 tonnes de déchets apportés dans les écocentres de Grand Besançon Métropole,
 28.84% taux de refus de tri,
 339 sites de compostage en pieds d'immeubles,
 63 sites de compostage partagés (chalets de compostage ou composteurs de quartiers).
 Sur son territoire, le SYBERT estime à 5 824 tonnes de biodéchets détournés via le compostage collectif de proximité et le compostage individuel.

C/ Finances

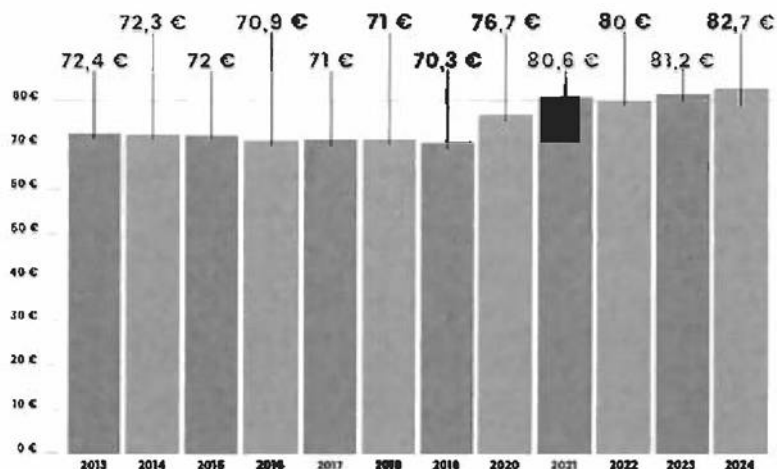
Répartition des dépenses de fonctionnement par nature

	Montant des dépenses HT 2024	Moyenne par habitant	Evolution 2024/2023	Montant des dépenses HT 2023
Prestations rémunérées au SYBERT	12 800 000 €	84,8 €	-1,7 %	13 022 990 €
Autres prestations de service	1 429 651 €	7,2 €	-21,2 %	1 814 978 €
Frais de personnel	5 831 970 €	28,5 €	7,1 %	5 446 458 €
Dotations aux amortissements	958 122 €	4,8 €	-0,8 %	1 050 697 €
Autres services	1 011 558 €	5,1 €	4,8 %	988 885 €
Fournitures	585 500 €	3,0 €	5,0 %	557 394 €
Charges diverses et financières	110 154 €	0,6 €	7,3 %	102 881 €
TOTAL	22 726 955 €	115,1 €	-1 %	22 961 841 €

Répartition du financement du service public

	Recettes HT 2024	Montant / Hab. 2024	Evolution de la moyenne / Hab.
Recettes de la REOM/RI des ménages	16 324 941 €	82,7 €	↗
Recettes de la REOM/RI des non ménages	3 200 092 €	16,2 €	↗
Soutiens des organismes agréés	2 533 701 €	12,8 €	↘
Valorisation matière	641 238 €	3,2 €	↘
Recettes diverses	485 664 €	2,4 €	↗
TOTAL	23 185 636 €	117,3 €	↗

**Évolution du tarif moyen des ménages par an et par habitant
en euros HT**



S'agissant de la redevance perçue sur les ménages, elle a augmenté en moyenne de 1.8% entre 2023 et 2024 s'établissant à 82.7 € HT en moyenne par habitant. Depuis 2012, la stratégie tarifaire mise en place permet de contenir les dépenses et donc les hausses sur la redevance. Cette même stratégie tarifaire permet également de tendre vers une adéquation entre la redevance acquittée et le coût réel du service.

D/ Relation aux usagers

En 2024, ce sont plus de 25 000 appels qui ont été pris en charge par le service Relation Usagers de la Direction Gestion des Déchets qui a également traité près de 9 700 courriels.

III. Les perspectives

Poursuivre l'adaptation de l'outil et des modalités de collecte au comportement des usagers en :

- ajustant les niveaux de collecte aux besoins,
- s'équipant de matériel respectueux de l'environnement,
- accompagnant les usagers aux pratiques vertueuses en triant mieux.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité de service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,


Anne OLSZAK
Conseillère Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,


Anne VIGNOT
Maire de Besançon



Rapport annuel 2024

**Direction
Gestion des
Déchets**

PRÉAMBULE

Ce rapport global a pour objectif d'informer les élus et les citoyens sur le prix et la qualité du service public de gestion (pré-collecte, collecte, transport et traitement) des déchets.

Grand Besançon Métropole est compétent pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de ses 68 communes membres, depuis le 1er janvier 2006. La collectivité porte le budget de la collecte et du traitement des déchets des ménages.

Le SYBERT (Syndicat de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets) est compétent pour le traitement et la valorisation des déchets.

Lorsque tout ou partie de la compétence élimination des déchets (collecte et traitement) a été transférée à un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), les éléments du rapport de ce dernier sont intégrés dans le rapport d'activités de la collectivité d'origine.

Le rapport annuel du SYBERT a été validé lors du comité syndical du 1^{er} avril 2025 et ses éléments sont repris pour établir le rapport annuel de gestion des déchets ménagers et assimilés de Grand Besançon Métropole.



Daniel HUOT
*Vice-Président
délégué à la
gestion des
déchets*

Depuis plus de douze ans, la redevance incitative a profondément transformé nos habitudes en matière de gestion des déchets. En responsabilisant chacun sur la quantité de déchets produits, elle a permis une réduction significative du poids des ordures ménagères résiduelles. Cette évolution positive se traduit aujourd'hui par une baisse de la fréquence de présentation des bacs gris par les habitants.

Ce constat a conduit à la mise en œuvre d'un nouveau schéma de collecte, conçu pour optimiser le service tout en s'adaptant aux usages des habitants. Dans cette dynamique, nous avons étendu la collecte des ordures ménagères toutes les deux semaines à 20 nouvelles communes. Désormais, l'ensemble des communes hors Besançon bénéficie d'une collecte alternée entre les bacs jaunes pour les déchets recyclables et les bacs gris pour les ordures ménagères résiduelles, garantissant une gestion plus efficiente des ressources tout en limitant le nombre de kilomètres parcourus par les camions de collecte, ce qui réduit notre empreinte environnementale.

Pour accompagner les usagers dans leur démarche de réduction des déchets et de tri, nous avons mis en place une collecte en apport volontaire mobile des biodéchets dans un secteur spécifique du centre-ville de Besançon, où l'installation de composteurs s'avérerait impossible. Par ailleurs, afin de mieux informer l'ensemble des habitants de Grand Besançon Métropole, nous avons renforcé l'accès aux données personnalisées. Chaque foyer assujéti à la redevance incitative peut désormais consulter sur sa facture le détail des levées et des poids de son bac gris, ainsi que le nombre de levées de son bac jaune.

Si les résultats obtenus ces dernières années sont encourageants, des défis persistent, notamment en matière de qualité du tri. Près de 25 % des déchets déposés dans les bacs jaunes ne sont pas conformes, ce qui perturbe le recyclage et engendre des coûts supplémentaires. C'est pourquoi, en 2024, nous avons renforcé nos actions de sensibilisation et de communication, tout en prévoyant de déployer des solutions concrètes et innovantes pour améliorer le tri et réduire les surcoûts liés aux erreurs de tri.

Afin d'améliorer le tri des emballages et des papiers dans l'habitat collectif dense, nous poursuivons également le déploiement des Points d'Apport Volontaires (PAV) dans le quartier de Planoise à Besançon, en remplacement des bacs jaunes. Ce projet, mené en collaboration avec les bailleurs sociaux, facilite l'accès au tri sélectif et favorise une meilleure qualité de tri.

Autre avancée majeure, après une phase d'expérimentation réussie, la collecte des cartons en conteneurisation s'est généralisée au centre-ville de Besançon depuis juillet 2024. Cette solution permet de désencombrer et sécuriser l'espace public, d'améliorer le cadre de vie et de faciliter le recyclage des cartons issus des activités commerciales et des particuliers.

Grâce à ces nouvelles mesures et à l'engagement de tous, nous renforçons notre ambition de faire de Grand Besançon Métropole un territoire exemplaire en matière de gestion des déchets. Ces efforts collectifs sont la clé d'un avenir plus durable.

Je tiens à remercier chaleureusement les équipes de la Direction Gestion des Déchets pour leur implication quotidienne, ainsi que nos partenaires et les habitants pour leur engagement continu. Ensemble, nous construisons un territoire plus responsable et respectueux de l'environnement.



SOMMAIRE

-  P. 6 **Les faits marquants**
-  P. 10 **Les chiffres clés** 2024
-  P. 11 **Présentation** du territoire
-  P. 12 L'organisation de la gestion des déchets :
les différentes compétences
-  P. 14 **Moyens humains**
-  P. 16 **Relation aux usagers**
-  P. 20 **Collecte**
-  P. 36 **Traitement**
-  P. 40 **Indicateurs financiers**

Nouveau Schéma de collecte 2024

La redevance incitative à la levée et à la pesée, le développement du compostage, l'appropriation des nouvelles consignes de tri et une forte adhésion des usagers ont permis de faire baisser de façon particulièrement sensible le poids des ordures ménagères résiduelles dans le territoire de Grand Besançon Métropole (-42 % depuis 2008). Ce résultat se traduit par une évolution de la pratique des usagers en termes de présentation des bacs à déchets résiduels. Ce taux moyen se situait en 2023 aux environs de 30 % pour les ménages, correspondant à une présentation toutes les 3 semaines. Sur la base de ce constat, il a été décidé de passer d'une collecte organisée toutes les semaines à une fréquence bimensuelle pour les 20 communes périphériques de Besançon (ces communes étant déjà concernées par une collecte tous les 15 jours pour les déchets recyclables).

Aussi, la définition du nouveau schéma de collecte en place depuis le 29 janvier 2024, composante de la stratégie de gestion des déchets, a répondu à cette évolution et à la mise en cohérence du niveau de service avec le comportement des usagers.

Par ailleurs, cette nouvelle organisation de la collecte des déchets en porte-à-porte s'est construite autour de la définition du nouveau périmètre d'intervention de la régie (moyens humains et matériels GBM) reprenant la collecte pour 8 communes de GBM traitées jusque-là par le prestataire VEOLIA.

D'autres initiatives accompagnent ces changements de comportements :

- la généralisation des Points d'Apport Volontaire pour les emballages et papiers dans le quartier de Planoise
- l'installation de nouveaux dispositifs pour la collecte des cartons au centre-ville de Besançon
- le tri à la source des déchets organiques et la mise en place d'un nouveau service de collecte en apport volontaire mobile pour les usagers du centre-ville.



Le déploiement des stations de tri à Planoise se poursuit

La mise en place de conteneurs extérieurs pour les emballages recyclables s'étend progressivement à l'ensemble du quartier.

Depuis le début du projet, 49 stations de tri ont déjà été installées pour faciliter le tri des 15 000 habitants concernés. Ce changement consiste à remplacer les bacs à déchets recyclables rangés dans les locaux à déchets des immeubles par des points d'apport volontaire installés sur l'espace public. Le but est de mieux maîtriser les charges et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Les locaux à déchets sont désormais dédiés uniquement aux déchets résiduels (poubelle grise), une évolution qui facilite la rotation des bacs et réduit l'encombrement des espaces.

Parallèlement à ce déploiement, des actions de sensibilisation sont menées aux abords des stations de tri. À ce jour, les habitants d'environ 5 000 logements ont été sensibilisés et incités à changer leurs habitudes de tri en utilisant ces nouveaux dispositifs.

En 2021, simultanément au premier déploiement, une collecte de biodéchets avait été expérimentée. Cette phase d'essai a laissé place à l'installation de composteurs de quartier, gérés par le SYBERT. Ce mode de gestion de la matière organique a été privilégié par la collectivité, qui a fait le choix du compostage de proximité.



De nouveaux dispositifs pour déposer les cartons dans le centre-ville de Besançon

Après le renouvellement de l'ensemble des stations de tri (verre et recyclables) du centre-ville de Besançon, Grand Besançon Métropole a installé 51 conteneurs dédiés pour la collecte des cartons depuis le 1^{er} juillet 2024.

L'objectif principal est de valoriser plus efficacement la matière carton en triant mieux. Le service de collecte des cartons, initialement rendu aux seuls commerçants, est désormais accessible à tous les résidents du centre-ville.

Les résultats d'une phase de test menée pendant deux ans sur 5 adresses du centre-ville se sont révélés concluants. Ils ont témoigné de l'adhésion des usagers, du respect des consignes et de la propreté autour de ces nouveaux points de collecte.

Une réflexion commune et un travail concerté avec l'Architecte des Bâtiments de France et les associations de commerçants ont permis de déterminer un maillage structuré et cohérent de ces nouveaux dispositifs, en tenant compte des exigences d'un centre historique et patrimonial caractérisé par de nombreux espaces restreints.

La collecte des cartons en conteneur a mis un terme à la collecte manuelle des cartons des commerçants qui impliquait des manipulations de charges lourdes et dangereuses pour tous. Ces nouveaux dispositifs esthétiques sont accessibles tous les jours, à toute heure. Ils contribuent à l'attractivité du centre-ville tout en réduisant très fortement les risques d'incendie, d'encombrement et d'insalubrité.





Collecte des biodéchets en mode doux au centre-ville de Besançon

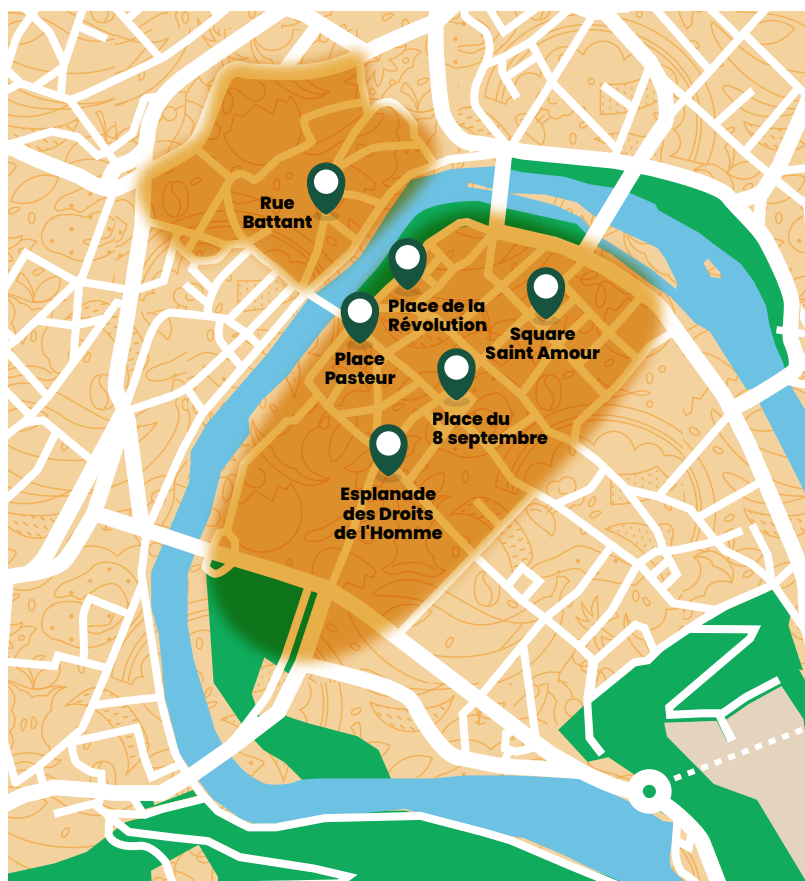
Lancée en avril 2022, l'expérimentation de la collecte des biodéchets en Points d'Apport Volontaire mobiles, place Pasteur, a permis de tester une solution adaptée aux contraintes du centre-ville. Son succès a conduit, dès janvier 2024, à la mise en place d'un service pérenne.

Désormais, six sites de collecte sont accessibles aux 8 000 habitants ne disposant pas de composteur collectif, leur offrant une solution conforme à la réglementation en vigueur. Chaque semaine, plusieurs permanences sont organisées pour leur permettre de déposer facilement leurs biodéchets.

Après une première année de fonctionnement, 727 foyers sont inscrits, avec de nouvelles adhésions chaque semaine, confirmant l'intérêt du service et l'implication des habitants.

En moyenne, chaque utilisateur du service a déposé et a permis de valoriser 15,2 kg de biodéchets par an.

Les biodéchets collectés au centre-ville de Besançon sont transportés et compostés localement par le prestataire sur une exploitation agricole à Torpes.

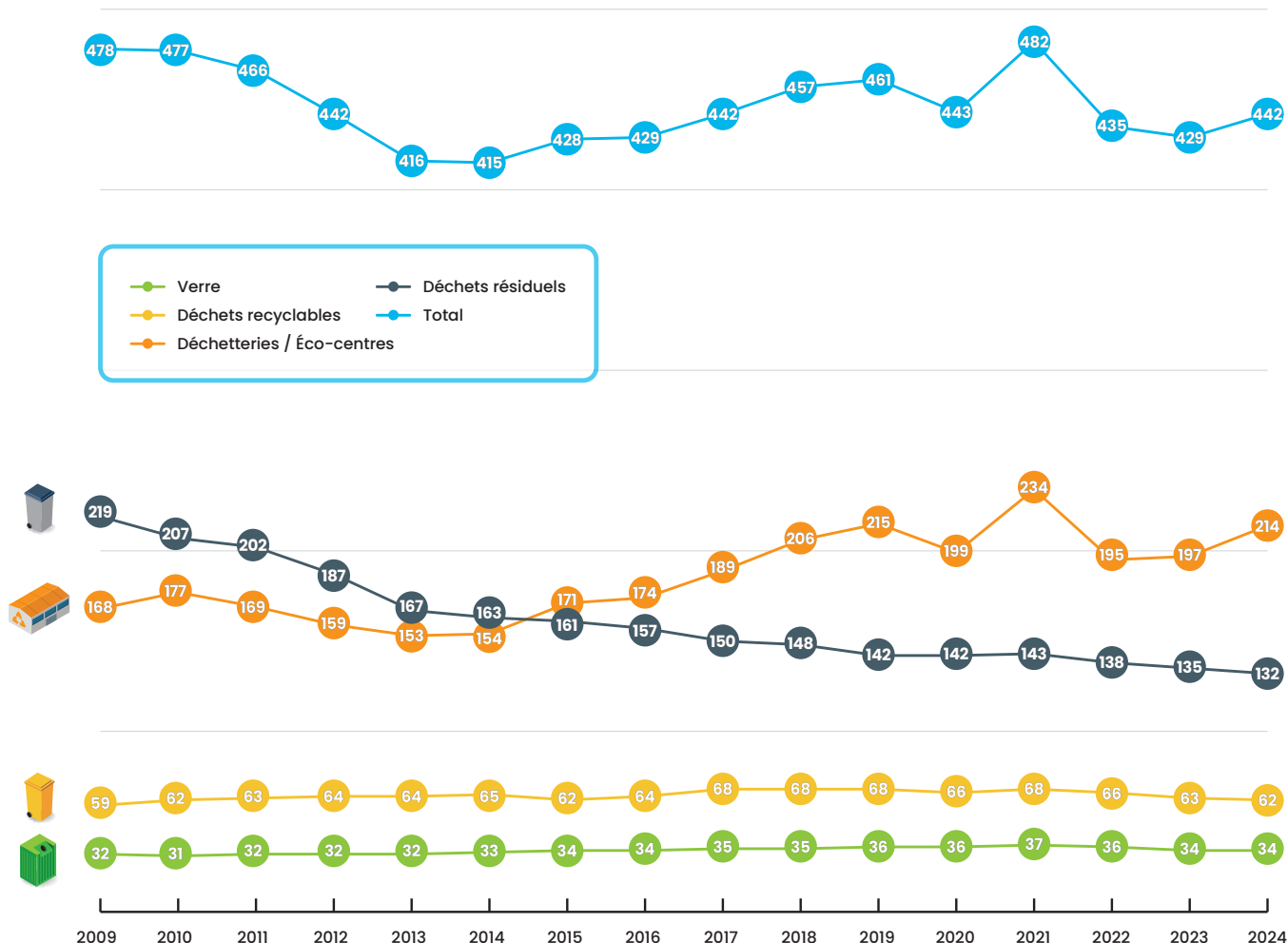


LES CHIFFRES CLÉS 2024

Les flux collectés en kg par an et par habitant

sur tout Grand Besançon Métropole

Les résultats de l'année 2024 montrent une continuité par rapport à l'année précédente, avec une tendance à la diminution du niveau de production des déchets résiduels, qui s'établit à 132 kg par an et par habitant.



La répartition des dépenses pour 100 euros HT de redevance incitative

Ordures ménagères résiduelles :

48,90 €

Déchetteries :

26,50 €

Emballages recyclables et papiers :

19,40 €

Biodéchets : **2,70 €**

Verre : **2,60 €**

MOYENNE DES MÉNAGES

82,70 €

La RI moyenne par an et par habitant HT



CHIFFRES CLÉS

DU TERRITOIRE



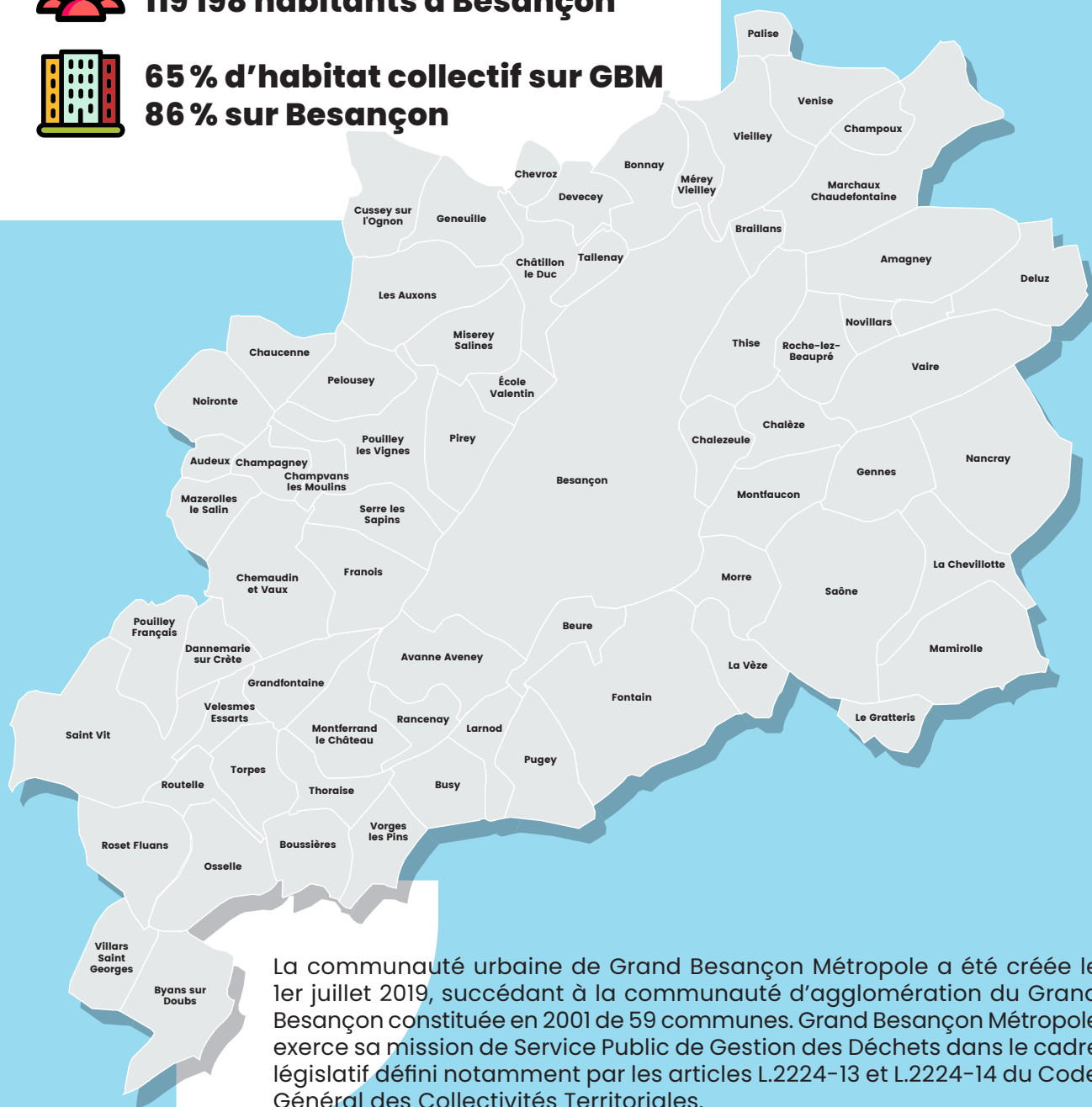
68 communes



197 494 habitants (INSEE)
119 198 habitants à Besançon



65 % d'habitat collectif sur GBM
86 % sur Besançon



La communauté urbaine de Grand Besançon Métropole a été créée le 1er juillet 2019, succédant à la communauté d'agglomération du Grand Besançon constituée en 2001 de 59 communes. Grand Besançon Métropole exerce sa mission de Service Public de Gestion des Déchets dans le cadre législatif défini notamment par les articles L.2224-13 et L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En 1999, Grand Besançon Métropole s'associe à 7 autres EPCI dont 2 subsistent à ce jour (les communautés de communes de Loue Lison et du Val Marnaysien), pour créer un syndicat mixte en charge du traitement des déchets : Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT).

L'ORGANISATION DE LA GESTION DES DÉCHETS : LES DIFFÉRENTES COMPÉTENCES

Grand Besançon Métropole assume la responsabilité du financement de toutes les activités liées au Service Public de Gestion des Déchets à travers la redevance incitative, ainsi que la collecte des déchets des ménages sur son territoire.

Les missions s'articulent autour du règlement de collecte dont la dernière version a été adoptée par arrêté du 16/07/2024. Ce règlement énonce notamment :

- Le fonctionnement de la Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères, comprenant une part abonnement calculée en fonction du niveau de service et du volume du bac pour les ordures ménagères résiduelles, ainsi qu'une part variable composée de deux éléments : la première basée sur le poids des déchets résiduels produits et la seconde sur le nombre de présentations à la collecte du bac pour déchets résiduels.
- Les usagers concernés par le Service Public de Gestion des Déchets, à savoir les ménages tenus d'utiliser ce service en tant que producteurs de déchets résidant sur le territoire. Le SPGD peut également prendre en charge les Déchets Non Ménagers Assimilés (DNMA), issus de l'industrie, des commerces, de l'artisanat ou des administrations, qui ne génèrent pas de sujétion technique particulière.
- Les déchets collectés dans le cadre des missions de Grand Besançon Métropole, ainsi que l'ensemble de l'organisation de la collecte, des moyens mis à disposition des usagers, et des niveaux de service proposés en fonction du secteur de résidence.
- Les modalités contractuelles entre les usagers et le Service Public de Gestion des Déchets.

Le traitement est assuré par le SYBERT.

Depuis 1999, le SYBERT assure un traitement des déchets conforme aux dispositions du titre 4 du Livre 5 du Code de l'Environnement. Suite aux statuts modifiés en 2016 et 2017, le SYBERT est compétent pour le traitement des déchets ménagers et assimilés, la gestion des déchetteries / éco-centres (gestion des hauts et bas de quai), la prévention y compris la gestion des ressources et le compostage local, le transfert des déchets.



161
communes

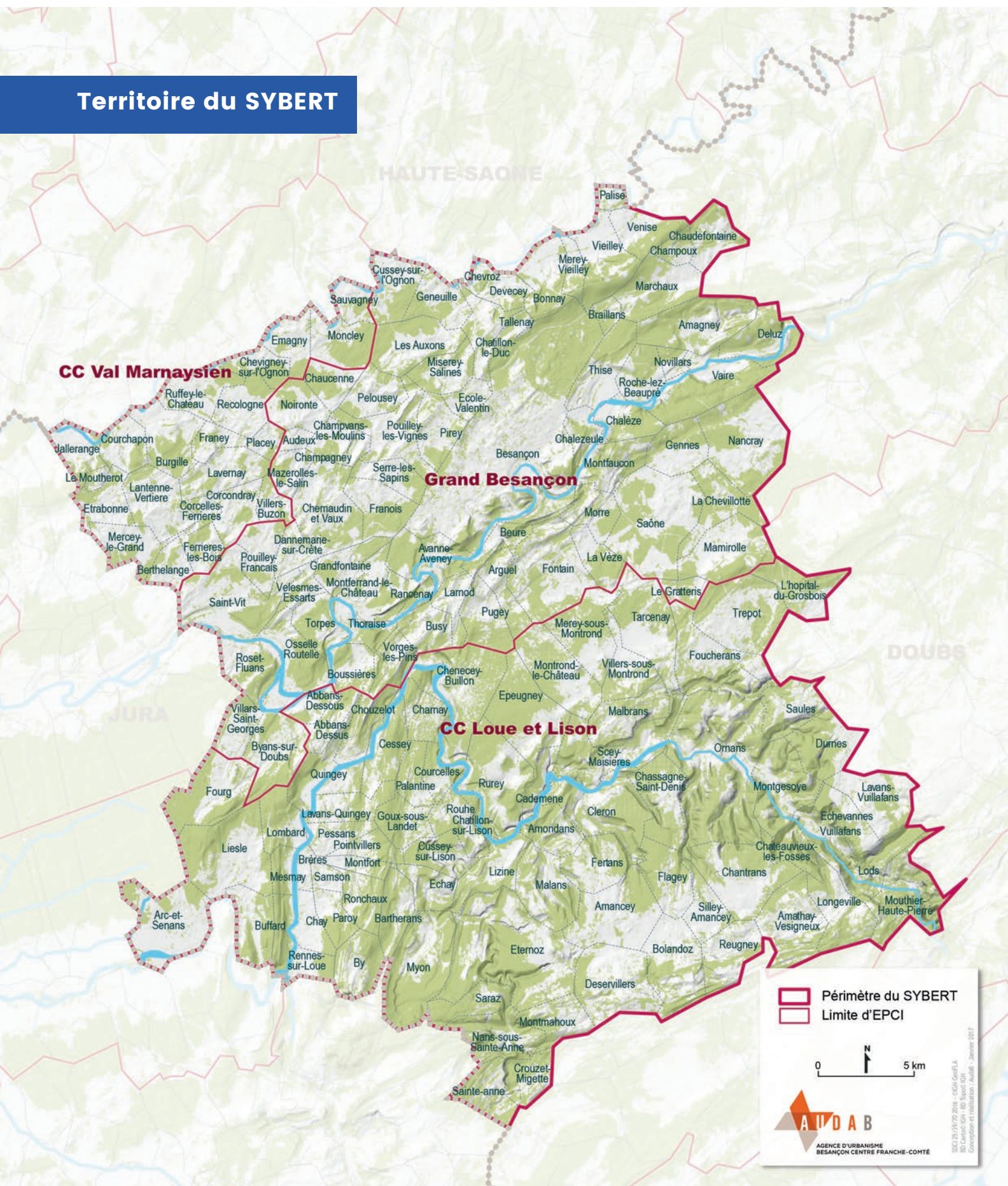


230 092
habitants

Grand Besançon Métropole
représente

85,8 %
des usagers du SYBERT

Territoire du SYBERT



MOYENS HUMAINS

Effectifs de la Direction Gestion des Déchets

Pour assurer ses missions, la Direction Gestion des Déchets compte **126 postes*** permanents (*4 postes en cours de recrutement au 31 décembre 2024), répartis comme suit :



22
femmes

2	8	12
AGENTS CATÉGORIE A	AGENTS CATÉGORIE B	AGENTS CATÉGORIE C



100
hommes

4	5	91
AGENTS CATÉGORIE A	AGENTS CATÉGORIE B	AGENTS CATÉGORIE C

Pour pallier les surcroûts de travail et les absences, la Direction Gestion des Déchets **a recours à plusieurs solutions :**

Heures supplémentaires

À HAUTEUR DE

8 876 h
en 2024

Différents types d'emplois temporaires

EMPLOIS CONTRACTUELS (CDD)

13 274 h
en 2024

INTERMED (ripeur uniquement)

7 913 h

(4 691 h en 2023 soit **+ 68,6 %**).

La DGD a contractualisé avec INTERMED pour répondre à des besoins ponctuels. Cette structure propose du personnel en réinsertion.

En 2024, **25 agents** ont été appelés en renfort pour pallier le manque d'effectif.

SAISONNIERS

2 641 h

soit 17 agents (toutes vacances scolaires confondues)
14 en qualité de ripeur, 2 agents au service précollecte et 1 agent au pôle relations usagers.

Concernant les éléments sur la sécurité au travail, la Direction Gestion des Déchets compte **17 déclarations d'accidents de travail** en 2024 qui ont généré **1731 jours d'arrêts** (dont 1340 jours pour des déclarations antérieures à 2024 soit 391 jours d'arrêt pour les déclarations 2024).

Deux agents occupent la fonction d'assistant de prévention.

L'absentéisme s'établit en 2024 à **17,10 %** (hors congés et récupération). À noter qu'en 2024, **7 agents** ont été absents toute l'année en lien avec une maladie ou un accident de travail.

Organigramme

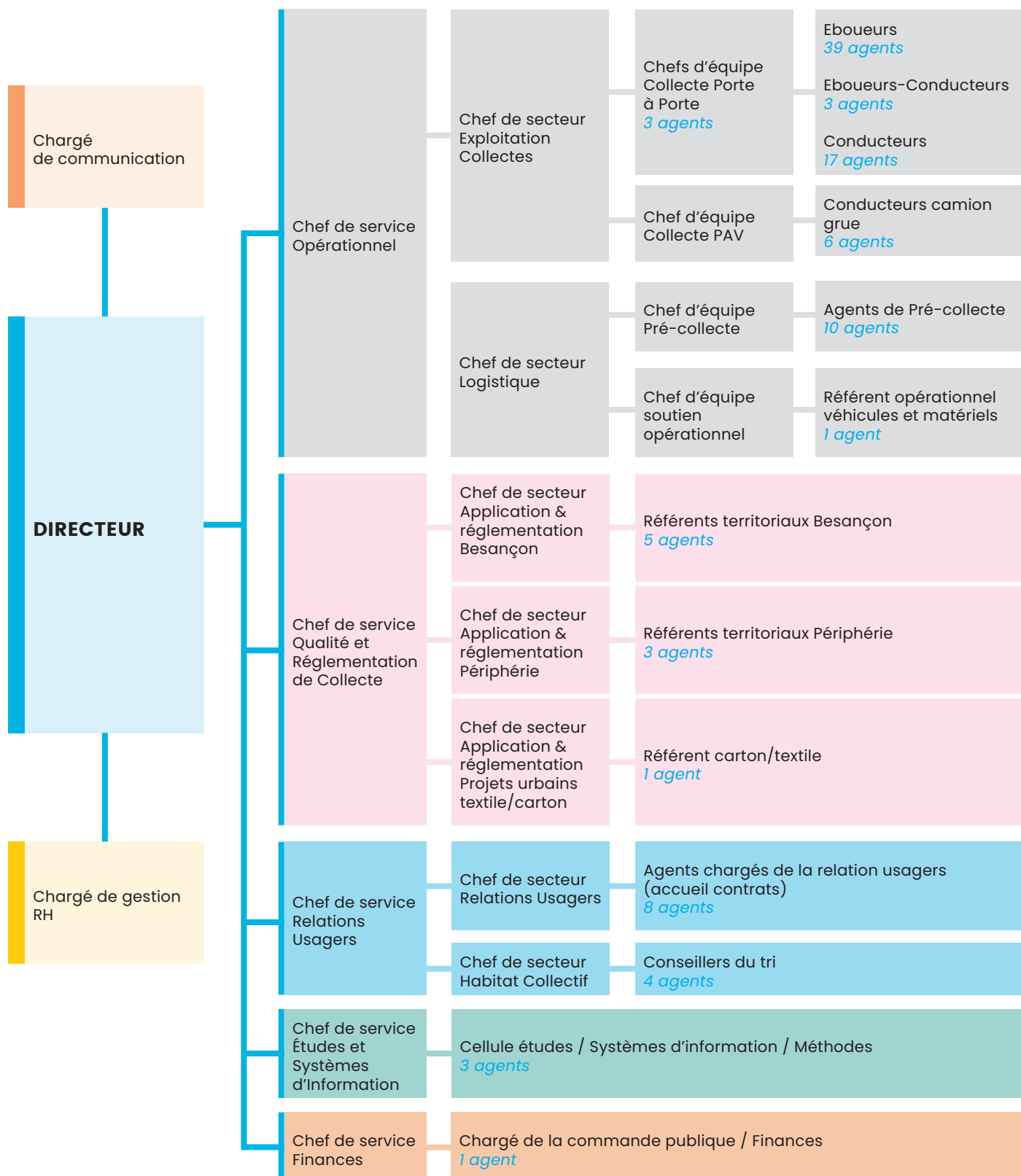


122
agents

6 AGENTS
CATÉGORIE A

13 AGENTS
CATÉGORIE B

103 AGENTS
CATÉGORIE C



La Relation Usagers

La Direction Gestion des Déchets place la relation avec les usagers au cœur de ses préoccupations à travers trois équipes distinctes : l'équipe Relation Commerciale, la cellule habitat collectif et les référents territoriaux de la mission qualité. Le fonctionnement intrinsèque de la redevance incitative nécessite la mobilisation de nombreux agents pour accompagner efficacement les usagers.

L'équipe Relation Commerciale est composée de 8 agents qui assurent l'accueil, le conseil, l'établissement des contrats et la gestion des réclamations des usagers. La Direction Gestion des Déchets dispose d'un standard téléphonique et d'un accueil physique ouverts tous les deux de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30. Un peu plus de 70 % des contacts avec les usagers se font par téléphone. Même si certains usagers se déplacent, le second canal employé est l'écrit pour environ 30 % des contacts. L'accueil physique représente moins de 1% des relations avec les usagers.

Depuis la mutualisation du standard téléphonique entre la Direction Gestion des Déchets et le SYBERT, près de 37% des appels en 2024 concernent le syndicat de traitement. La dématérialisation des démarches est

possible grâce à l'interface **Besançon-eMoi** qui permet de gérer son contrat, de suivre le détail de ses collectes des déchets et de payer ses factures. En effet, chaque titulaire de contrat a la possibilité de consulter le détail précis des collectes effectuées pour son compte. On retrouve sur cet outil la liste des collectes des bacs à déchets résiduels (date, heure, poids) et les mêmes informations sont disponibles pour les bacs à déchets recyclables. 17 079 comptes Besançon-eMoi sont actifs en 2024 (+8 % par rapport à 2023) pour environ 32 111 paiements en ligne (+11 % par rapport à 2023).

Démarche Marianne Service publics +

La Direction Gestion des Déchets détient le label Marianne Service Publics + depuis de nombreuses années et met donc un accent important sur la relation avec les usagers. Cela comprend les délais de réponses et le taux de couverture des appels qui pour 2024 est de 94,99 %.



	ACCUEIL PHYSIQUE	APPELS REÇUS		CONTACTS ECRITS			TOTAL CONTACTS	% VISITES PHY-SIQUES	% VISITES APPELS	% CONTACTS ECRITS
		TOTAL	DONT APPELS SYBERT	COUR-RIERS TRAITÉS	COUR-RIELS TRAITÉS	TOTAL				
2024	163	25 663	9 531	517	9 699	10 216	36 042	0,45	71,20	28,34
2023	244	22 831	8 602	635	8 763	9 398	32 473	0,75	70,31	28,94
2022	367	22 055	14 389	597	8 192	8 789	31 211	1,18	70,66	28,16
2021	236	24 042	9 120	276	7 655	7 931	32 209	0,73	74,64	24,62
2020	368	31 260	14 326	306	6 262	6 568	38 196	0,96	81,84	17,20
2019	587	26 517	7 400	104	5 593	5 697	32 801	1,79	80,84	17,37
2018	207	19 338	3 799	3 544	3 979	7 523	27 068	0,76	71,44	27,79

Des agents en charge de la sensibilisation en habitat collectif

L'appropriation de la redevance incitative est un véritable enjeu pour les habitants résidant en immeuble collectif. GBM comporte 65 % d'habitat collectif sur son territoire, la ville de Besançon 86 %.

Dès l'instauration de la redevance incitative, une cellule de sensibilisation a été créée avec pour objectif d'épauler les bailleurs dans la diffusion des messages liés à la gestion des locaux à déchets et aux bons gestes de tri. Aujourd'hui, la cellule habitat collectif est composée de 4 conseillers du tri et d'une coordinatrice. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des bailleurs publics ou privés.

En 2024, 37 animations ont été organisées à destination des usagers de l'habitat collectif dont 20 spécifiquement pour l'installation de 60 conteneurs à déchets recyclables en Points d'Apport Volontaire. Également 11 animations en porte-à-porte ont été proposées.

Huit référents territoriaux, au sein de la mission qualité, garantissent le respect du règlement de collecte. Ils font notamment le lien avec les autres services de la Direction. Ils s'assurent de la qualité du service rendu par les opérateurs de collecte (régie ou prestataires) et de l'équité de traitement sur l'ensemble du territoire de la communauté urbaine.

1620 interventions auprès des usagers en amont des collectes ont permis de garantir et de pérenniser la prestation régulière et sécurisée d'enlèvement des déchets : besoin d'égavage, de prise en charge de clés pour accéder aux bacs ou encore de déplacement de point de collecte.

Les référents territoriaux sont assermentés pour constater les infractions au règlement de collecte. Ils réalisent des contrôles quotidiens au cours des tournées de collecte, vérifient le contenu des bacs, les conditions d'entreposage, la conformité des conteneurs (propreté, équipement en puce RFID...) ou encore leurs conditions de présentation à la collecte.

En parallèle, **2264 enquêtes qualité** ont été menées en 2024, et **30 % des demandes reçues** par le service public de gestion des déchets ont fait l'objet d'une enquête et d'un suivi personnalisé.

Ces interventions se divisent principalement en deux catégories :

- Les interventions suite à des demandes d'usagers, notamment des réclamations concernant le non-remisage des bacs après la collecte ou des absences de collecte ponctuelles dues à des difficultés de passage des équipes de collecte (élagages, travaux, stationnements gênants, conditions météorologiques par exemple).
- Les interventions liées à des contrats particuliers, telles que l'ouverture ou la modification de contrats d'abonnement, où il peut être nécessaire pour des cas complexes (activités commerciales, regroupement d'usagers sur un même contrat, etc.) qu'un référent territorial se déplace et rencontre les usagers pour définir les modalités de collecte et les besoins en équipements.



Instructions des projets d'aménagement

Cette mission consiste à définir des préconisations à destination des architectes, maîtres d'œuvre ou des services d'urbanisme. Ces dernières visent à assurer un service conforme aux objectifs d'hygiène et sécurité en matière de dimensionnement des zones de stockage de déchets et de construction des voiries nécessaires à la circulation des camions de collecte.

Le Service Public de Gestion des Déchets émet des avis relatifs à des projets d'aménagement. Ce travail indispensable permet de garantir un service de collecte conforme aux règles de sécurité, de prévention et de protection de la santé pour les agents de collecte. Il facilite également à terme le travail des agents d'entretien ou des gardiens d'immeubles. Ainsi, 474 nouveaux projets d'aménagement ont été instruits en 2024.

La prévention des déchets

La compétence Prévention a été transférée au syndicat de traitement par les 3 EPCI. Le SYBERT porte le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) et met en œuvre les 8 axes définis par l'ensemble des membres en 2021.

Il présente son propre rapport d'activités. En matière de prévention voici quelques chiffres clés issus de ce rapport :



INTERVENTIONS
EN MILIEU SCOLAIRE

1 173
personnes
sensibilisées



DÉCOUVERTE
DU CENTRE DE TRI

413
participants



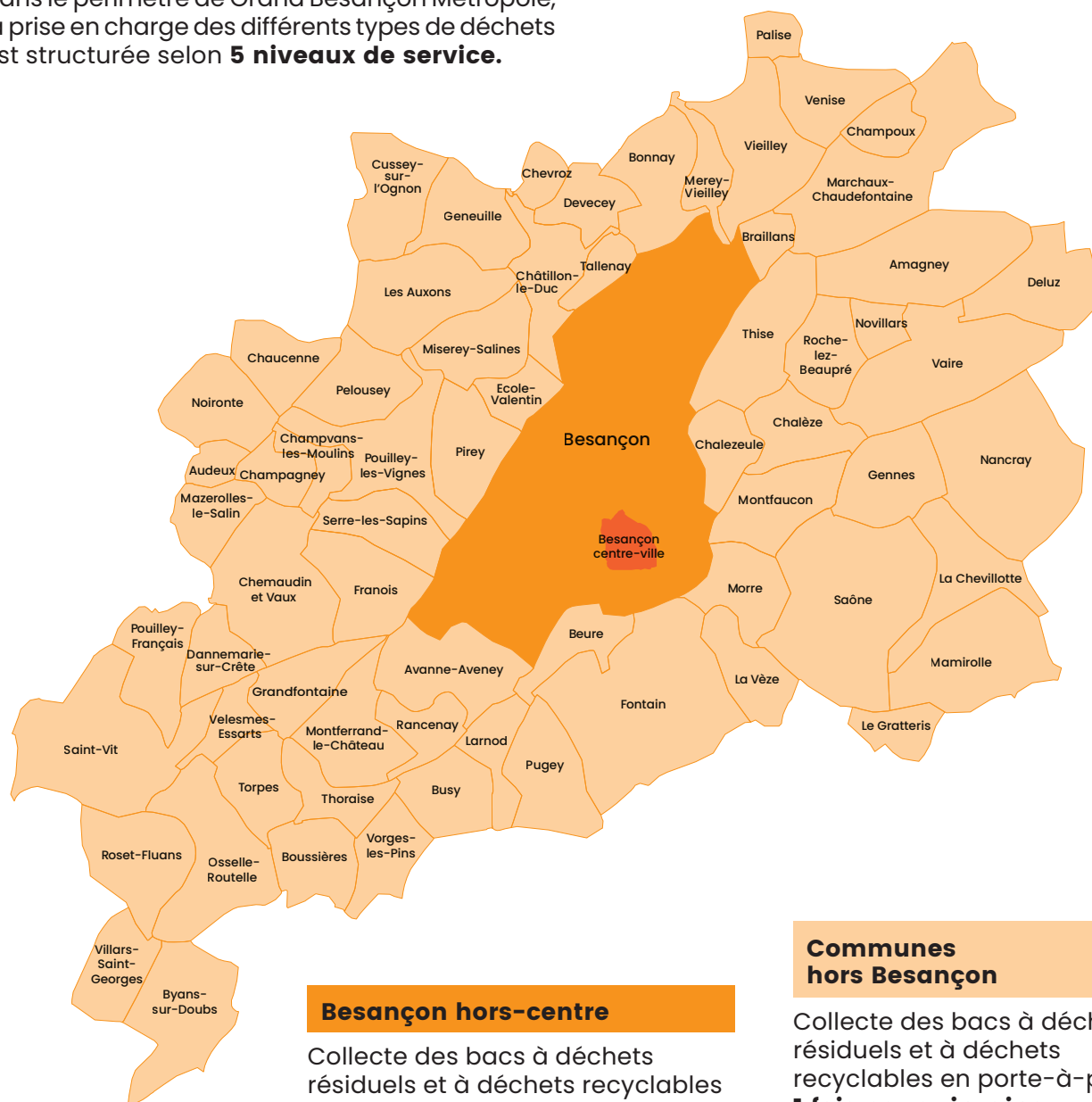
ANIMATIONS
SUR LE TERRITOIRE

1 492
personnes
concernées



L'organisation des collectes ou de l'apport des déchets

Dans le périmètre de Grand Besançon Métropole, la prise en charge des différents types de déchets est structurée selon **5 niveaux de service**.



Besançon centre-ville

Collecte des bacs à déchets résiduels en porte-à-porte **2 fois par semaine** et collecte des déchets recyclables **en apport volontaire**

Besançon hors-centre

Collecte des bacs à déchets résiduels et à déchets recyclables en porte-à-porte **1 fois par semaine**

Besançon hors-centre Recyclables en PAV

Collecte des bacs à déchets résiduels en porte-à-porte **1 fois par semaine** et collecte des déchets recyclables **en apport volontaire**

Communes hors Besançon

Collecte des bacs à déchets résiduels et à déchets recyclables en porte-à-porte **1 fois par quinzaine**

Communes hors Besançon Gros producteurs dotés de bacs d'un volume global ≥ 500 L

Collecte des bacs à déchets résiduels en porte-à-porte **1 fois par semaine** et collecte des déchets recyclables **1 fois par quinzaine**

NIVEAUX DE SERVICE	BESANÇON CENTRE-VILLE	BESANÇON HORS-CENTRE RECYCLABLES EN PAV	BESANÇON HORS CENTRE	COMMUNES HORS BESANÇON	COMMUNES HORS BESANÇON GROS PRODUCTEURS DOTÉS DE BACS D'UN VOLUME GLOBAL (SYMBOLE SUPÉRIEUR OU ÉGAL) À 500L
--------------------	-----------------------	---	----------------------	------------------------	--

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Précollecte	Bac gris				
Collecte	2 collectes par semaine	1 collecte par semaine	1 collecte par quinzaine	1 collecte par semaine	

RECYCLABLES

Précollecte	Point d'apport volontaire	Bac à couvercle jaune	
Collecte		1 collecte par semaine	1 collecte par quinzaine

VERRE

Précollecte et Collecte	Point d'apport volontaire
-------------------------	---------------------------

CARTONS

Collecte	Point d'apport volontaire	Non concerné
----------	---------------------------	--------------

DÉCHETTERIES

Possibilité d'accès aux déchetteries

En complément de la prestation de collecte en porte-à-porte et dans le cadre de conditions très précises présentées dans son règlement de collecte, le Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) permet à tout bisonin de bénéficier du service complet, c'est à dire de sortie et de rentrée des bacs -intégré dans l'abonnement pour le centre-ville et le secteur Battant- et optionnel pour les autres secteurs de Besançon.

Nombre de conteneurs d'apport volontaire par commune

	NOMBRE HABITANTS	NOMBRE DE CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE					
		OMR	DMR	Cartons	Papier	Verre	Textile
Amagney	941	1	2			5	
Audeux	425					3	1
Avanne-Aveney	2 235					10	3
Besançon - centre-ville	119 198		77	51		40	6
Besançon - hors centre		1	126		2	397	92
Beure	1 380					4	1
Bonnay	830					2	
Boussières	1 188					3	
Braillans	206						
Busy	662					5	
Byans sur Doubs	624				1	2	1
Chalèze	377					1	
Chalezeule	1 329					11	4
Champagney	274					1	
Champoux	90					1	
Champvans les Moulins	318					1	
Châtillon le Duc	2 020					5	3
Chaucenne	517					3	
Chemaudin et Vaux	2 114	1	2			7	1
Chevroz	136					1	
Cussey sur l'Ognon	1 056					2	2
Dannemarie sur Crête	1 549					5	
Deluz	623					2	
Devecey	1 329				1	7	1
Ecole-Valentin	2 662					7	1
Fontain-Arguel	1 211					3	
Franois	2 260					3	1
Geneuille	1 282					5	3
Gennes	680					2	2
Grandfontaine	1 797					2	1
La Chevillotte	152					2	
La Vèze	486					2	
Larnod	795					4	1
Le Gratteris	161						
Les Auxons	2 510					6	2

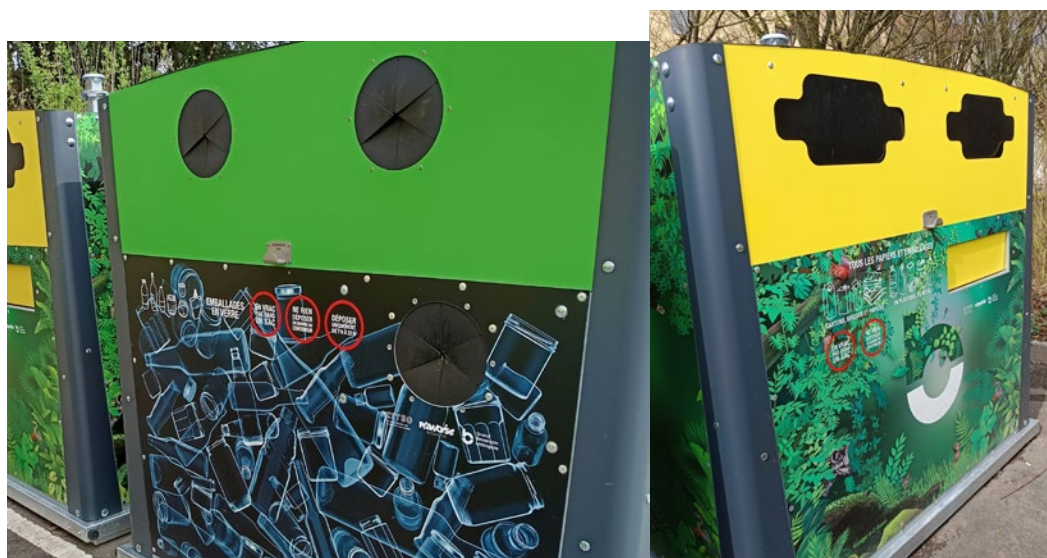
	NOMBRE HABITANTS	NOMBRE DE CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE					
		OMR	DMR	Cartons	Papier	Verre	Textile
Mamirolle	1 798					9	1
Marchaux-Chaudefontaine	1 446				1	9	3
Mazerolles	219					1	
Merey-Vieilley	159					1	
Miserey-Salines	2 659					5	
Montfaucon	1 582					6	1
Montferrand le Château	2 185					8	3
Morre	1 321	1	2			4	
Nancray	1 286					5	1
Noironte	397					2	
Novillars	1 396					7	3
Osselle-Routelle	958	1	2			3	2
Palise	142					1	
Pelousey	1 560					6	1
Pirey	2 153				2	9	2
Pouilley Français	832					3	
Pouilley les Vignes	2 102					7	5
Pugey	701					4	
Rancenay	412					1	
Roche lez Beaupré	2 210					8	4
Roset Fluans	558					2	
Saint Vit	4 986	1	2		1	23	1
Saône	3 148				1	10	2
Serre les Sapins	1 865					4	1
Tallenay	432					1	
Thise	3 000	1	1		1	12	4
Thoraise	339				2	3	
Torpes	1 012					3	
Vaire	800					2	1
Velesmes Essarts	357					1	
Venise	522					1	
Vieilley	675					2	1
Villars Saint Georges	284					2	
Vorges les Pins	581					1	
		7	214	51	12	720	176

COLLECTE

Moyens mis à disposition des usagers

	60L	80L	120/140L	180L	240L	330L	500L	660L	750L	1110L	
Nombre de bacs à déchets résiduels	17 208	776	18 189	1 305	4 840	1 353	2 730	58	4 573	506	 51 538 bacs à déchets résiduels

	60L	80L	120/140L	180L	240L	330L	500L	660L	750L	1110L	
Nombre de bacs à déchets recyclables	/	48	14 157	2 873	20 715	3 550	3 040	6	4 956	436	 49 780 bacs à déchets recyclables



203
conteneurs à déchets recyclables à Besançon, dont **77** conteneurs au centre-ville **et 126** conteneurs installés dans le quartier de Planoise



720 ↑
conteneurs à verre dans le territoire de Grand Besançon Métropole

12 →
conteneurs à papiers dans les déchetteries / éco-centres du territoire de Grand Besançon Métropole



↑ **51**
conteneurs cartons au centre-ville de Besançon

L'organisation de la Pré-collecte

L'équipe Pré-collecte constituée de **10 agents**, assure le placement, le changement ou le retrait des bacs à déchets.

Moyens techniques et humains - Pré-collecte

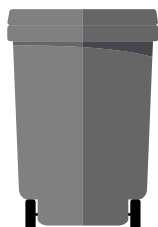
Véhicules légers	5 avec un nettoyeur HP et un camion grue
Effectifs dont encadrement	11

Activités de l'équipe Pré-collecte

	Total des mouvements
Changement de bacs	2 444
Placement de bacs	2 359
Retrait de bacs	1 903
Réparation de bacs	1 151
Bacs à serrure	55
Lavage PAV	940
Réparation PAV	91
Bacs brûlés	82
Nombre de jours moyens entre la demande d'intervention et sa réalisation	13,51

La société Chablais Service Propreté a été missionnée pour le nettoyage complet de 940 points d'apport volontaire situés dans le territoire de Grand Besançon Métropole.

Collecte en porte-à-porte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des Emballages Ménagers Recyclables (EMR)



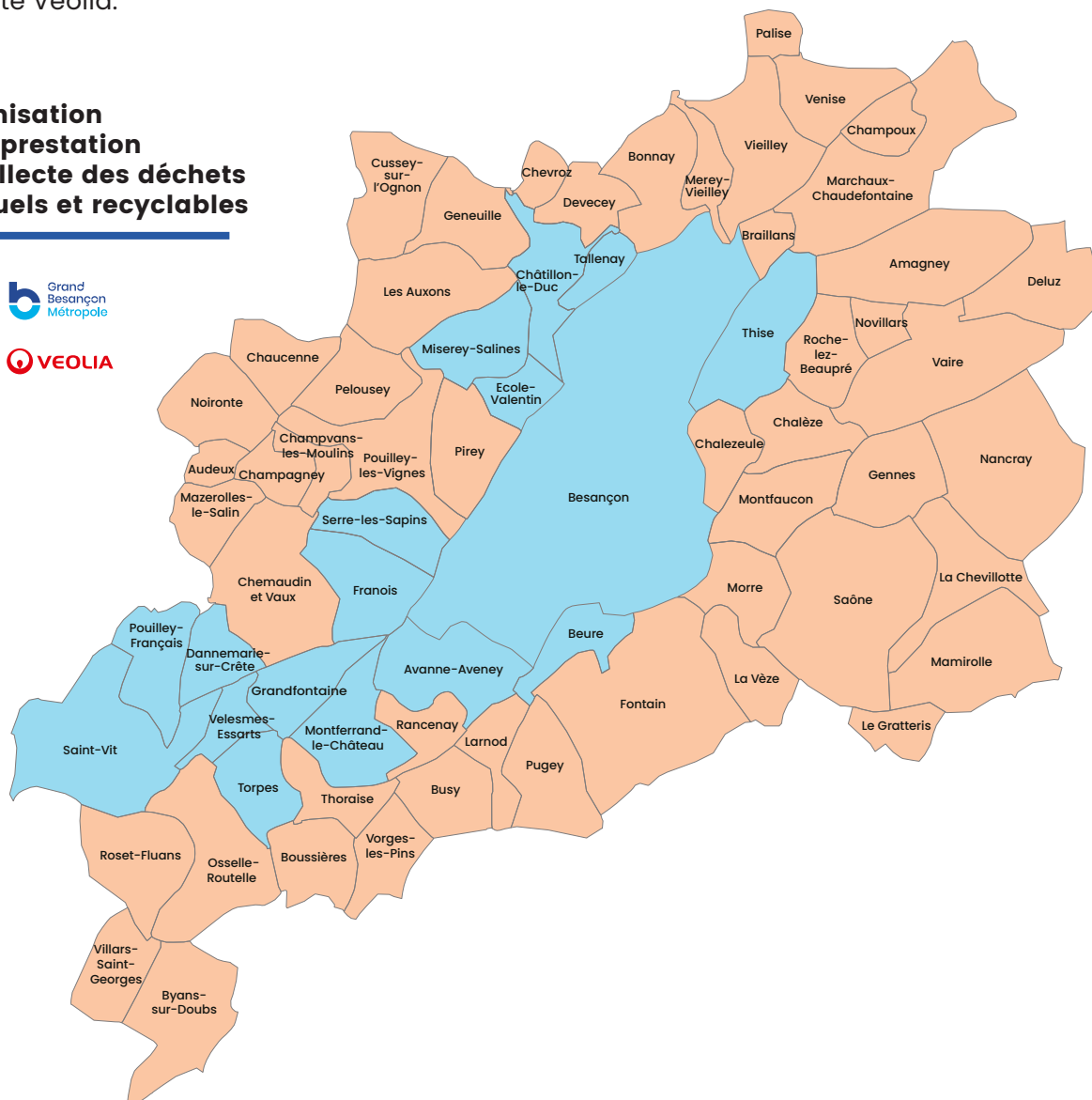
26 092 tonnes
d'ordures ménagères collectées
en 2024



12 330 tonnes
d'emballages ménagers recyclables
en 2024

La collecte en porte-à-porte est gérée en partie par la régie communautaire sur Besançon et les communes de la première couronne et pour les autres communes, par le prestataire de collecte Veolia.

Organisation de la prestation de collecte des déchets résiduels et recyclables



Répartition collectes, moyens humains et techniques entre la régie et le prestataire

Moyens techniques et humains-collecte des résiduels et recyclables en porte à porte

	 Grand Besançon Métropole	 VEOLIA
	Régie Porte à Porte	Véolia Porte à Porte
Bennes à ordures ménagères	20	8
Kilomètres parcourus	180 189	128 522
Consommation carburant (litres)	168 795	96 146
Effectifs = agents de collecte + conducteurs + encadrements	67	17

Pour la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles et des recyclables :



10 à 13
tournées par jour
soit
59 tournées par semaine



4 à 5
tournées par jour
soit
24,5 tournées par semaine



Collectes en Points d'Apport Volontaire des Emballages Ménagers Recyclables, des Cartons, des Papiers, du Verre et des Ordures Ménagères Résiduelles

En régie, **six conducteurs camion-grue** réalisent les quatre tournées de collecte des conteneurs du lundi au vendredi, ainsi que le dimanche pour les EMR au centre-ville de Besançon.

Moyens techniques et humains-collecte en PAV

	Recyclables	Verre	OMR	Papiers	Carton
Camions grue	8 camions grue thermique et un camion de location électrique				
Kilomètres parcourus	22 741	41 349	1 524	3 047	5 000
Consommation carburant (litres)	47 031				
Effectifs conducteurs + encadrement	7				

Emballages Ménagers Recyclables collectés en Points d'Apport Volontaire au Centre-ville de Besançon

Le centre-ville comprend deux zones : « Boucle » et Battant pour 15 500 habitants. Ce centre classé « Patrimoine Remarquable » est caractérisé par des rues étroites et des espaces privés et publics restreints. Ces particularités conditionnent un mode de collecte des Emballages Ménagers Recyclables en conteneurs d'apport volontaire.



77
conteneurs pour
les recyclables au
centre-ville collectés
sur **6 tournées** par
semaine.



Emballages Ménagers Recyclables collectés en Points d'Apport Volontaire dans le quartier de Planoise à Besançon

126
conteneurs
pour les recyclables
dans le quartier de Planoise :

La mise en place de stations de tri s'étend progressivement à l'ensemble du quartier. Les locaux à déchets sont ainsi dédiés uniquement aux déchets résiduels.

Les objectifs : une meilleure maîtrise des charges, une amélioration du cadre de vie des habitants, une évolution qui facilite la rotation des bacs et réduit l'encombrement des espaces.



6 646
tonnes
de verre
collectées
en 2024



Collecte du Verre

Sur tout le territoire de Grand Besançon Métropole, la collecte du verre est réalisée uniquement en apport volontaire. Organisée en deux tournées : Besançon 432 conteneurs et communes péri-urbaines 288 conteneurs. La collecte des Points d'Apport Volontaire verre s'effectue 5 jours sur 7.

Collecte en PAV des Ordures ménagères résiduelles et recyclables en lien avec le traitement des situations de collecte dangereuses

À l'issue d'un diagnostic réalisé en 2015, les élus de Grand Besançon Métropole ont validé en décembre 2015, lors d'une Conférence des Maires, la démarche de résorption des situations accidentogènes en collecte (472 marches arrière référencées sur le territoire).

Depuis le démarrage du projet, des solutions concrètes ont été imaginées pour 90 % des marches arrière : aménagements de voirie ou points de regroupement.

Cependant, pour quelques cas jugés très complexes (environ 5 %), il a été retenu une solution alternative élaborée en concertation avec les représentants des communes concernées. Il s'agit de mettre à disposition des usagers des sacs prépayés qu'ils éliminent par l'intermédiaire de conteneurs collectifs avec accès privés.

Ainsi, depuis 2020, cette solution a été mise en œuvre à 8 reprises dans le territoire de la communauté urbaine. Les conteneurs sont collectés une fois par semaine par l'équipe PAV.

Fin 2024, 43 situations de marches arrière restent à traiter.

COLLECTE

Collecte du papier

Depuis 2022, des conteneurs spécifiques pour la collecte des papiers ont été installés dans toutes les déchetteries / éco-centres de Grand Besançon Métropole. Douze conteneurs sont ainsi collectés chaque semaine par un camion-grue électrique.



207 tonnes
collectées en collecte
spécifique
en 2024

345 tonnes
de cartons
en 2024



Collecte des cartons

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2024, la collecte des cartons est assurée par C2T Déchets Groupe LOUISOT

Deux collectes hebdomadaires sont effectuées en pas-de-porte et aux points de regroupement situés au centre-ville et le long des grands axes commerciaux de Besançon.

Depuis le 1^{er} juillet la collecte est assurée en régie en Points d'Apport Volontaire : Grand Besançon Métropole a installé 51 conteneurs. L'objectif principal de cette initiative est de valoriser plus efficacement la matière carton en triant mieux. Le service de collecte des cartons, initialement rendu aux seuls commerçants, est désormais accessible à tous les résidents du centre-ville.

Moyens techniques et humains - collecte des Cartons

	du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2024 par C2T	à partir de juillet 2024 en régie
Effectifs	3	7 (pour l'ensemble du service PAV)
Bennes	2	8 (pour l'ensemble du service PAV)
Kilomètres parcourus	3 452	5 000
Consommation carburant (litres)	1 650	3 250

Collecte des textiles

La collecte des textiles sur le territoire de Grand Besançon Métropole est conventionnée avec :

- un groupement composé du **Relais Est, Emmaüs Besançon et Tri Quingey**
- **la Régie des Quartiers**, sur le périmètre de Besançon.

Les partenaires implantent, collectent, traitent et assurent la maintenance des bornes d'apport volontaire du territoire. Grand Besançon Métropole étudie, propose de nouvelles implantations aux communes et collabore avec ses partenaires.

Depuis 2023, toutes les déchetteries / éco-centres du territoire ont été équipées de bornes textiles permettant le dépôt des vêtements, du linge de maison et des chaussures.

En 2024, Grand Besançon Métropole a installé de nouveaux conteneurs pour les textiles, linge de maison et chaussures au centre-ville de Besançon, afin d'encourager toujours plus le tri.

Jusqu'à présent le caractère patrimonial du cœur de ville compliquait la mise en place de borne blanche traditionnelle, ces nouveaux points d'apport volontaire sont donc issus d'une conception spécifique reprenant les mêmes caractéristiques que les conteneurs pour les emballages recyclables, verre et carton déjà installés au centre-ville.

878 tonnes
de Tissus Linges de maisons Chaussures
(TLC) collectées en 2024



Gestion des biodéchets

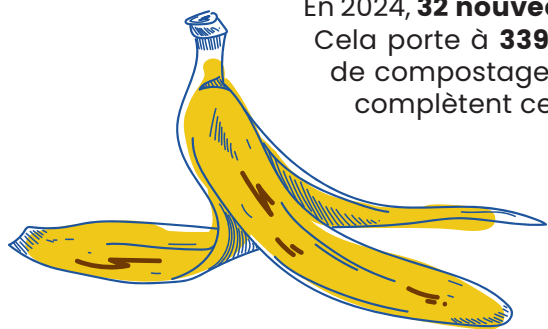
À compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, le tri des biodéchets est généralisé et concerne tous les professionnels et les particuliers.

Le compostage et la collecte sont les dispositifs retenus par GBM et mis en place en fonction des particularités de son territoire. Le compostage est la solution retenue partout, y compris pour la ville de Besançon, à l'exception d'une partie du centre-ville historique où une collecte spécifique a été mise en place.

Compostage

La compétence compostage a été transférée au SYBERT par les 3 EPCI. à l'échelle de son territoire, le syndicat estime que **5 824 tonnes de biodéchets** ont été détournées via le compostage collectif de proximité (composteurs accélérés, chalets de compostage, composteurs en pied d'immeuble, lombricomposteurs) et par composteurs individuels.

En 2024, **32 nouveaux sites de compostage** en pied d'immeuble ont été ouverts. Cela porte à **339 le nombre total de ces sites** suivis par le SYBERT. 63 sites de compostage partagés de quartier, comprenant des chalets ou des bacs, complètent ces dispositifs.



COLLECTE

Collecte en Points d'Apport Volontaire mobiles

Ce service complète le maillage des sites de compostage déjà présents et permet aux habitants du centre-ville de trier leurs biodéchets sans ajouter de mobiliers urbain dans un secteur limité en espace.

6 sites permettent aux 8 000 habitants n'ayant pas accès à un site de compostage de déposer leurs biodéchets aux jours et horaires prédéfinis.

Deux fois par semaine sur des permanences de 2 heures, 727 foyers ont participé à la collecte avec 21 tonnes récoltées soit 404 kg de biodéchets en moyenne par semaine.



Collecte des biodéchets en Points d'Apport Volontaire (PAV) mobiles sur le site Pasteur

Déchetteries / Éco-centres

42 231 tonnes
valorisées en 2024

La compétence gestion des déchetteries a été transférée au SYBERT par les 3 EPCI.

9 déchetteries sont implantées sur le territoire de Grand Besançon Métropole. Les grands bisontins ont cependant accès aux 16 déchetteries du SYBERT.

Déchetteries de Grand Besançon Métropole	Nombre de visiteurs en 2024	Évolution 2024/2023	2023
Thise-Chalezeule	124 012	+8,04 %	114 781
Besançon Tilleroyes	115 200	+20,46 %	95 631
Byans-sur-Doubs	2 214	-41,60 %	3 791
Devecey	46 627	-11,82 %	52 877
Marchaux	8 109	-3,13 %	8 371
Pirey	101 330	+5,60 %	95 956
Saint-Vit	54 794	+3,55 %	52 914
Saône	60 660	+5,39 %	57 555
Thoraize	40 150	+4,88 %	38 283
Total	553 096	+6,33 %	520 159

Installation de Tri-Massification

Le SYBERT dispose d’une installation de tri des encombrants et de massification des déchets issus des déchetteries.

En 2024, cette installation a permis de valoriser **1 358 tonnes d’encombrants, 193 tonnes de plâtre** (arrêt de la prestation en mars 2024) **et 1 586 tonnes de cartons** issues de toutes les déchetteries du territoire du SYBERT.



Indicateurs techniques collecte – Résultats

Résultats Globaux 2024

2024 Besançon / Périphérie	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Production en kg/an/ hab. (évolution 2023/2024)		Tonnages 2008	Production en kg/an/hab, 2008 (évolution 2024/2008)		Moyenne nationale en kg/an/hab. Sources ADEME 2019
OM résiduelles	27 060	26 408	26 092	132	-1,8 %	39 842	227	-42 %	249
Collecte sélective	12 973	12 312	12 330	62	-0,5 %	10 722	61	2 %	50
Verre	7 020	6 748	6 646	34	-2,1 %	5 727	33	2 %	32
Biodéchets	12	9	21	.	.	.	.	.	1
Sous total SPGD	47 065	45 477	45 090	228	-1,5%	56 291	321	-29%	332
Cartons	390	382	345	2	-10,2 %	437	2	-13%	.
Textiles	846	836	878	4	4,4 %	NC			3
Déchetteries SYBERT	38 101	38 664	42 231	214	9,2 %	28 346	162	32 %	225
Total	86 402	85 359	88 544	448	3,1 %	85 074	485	-8 %	560

Résultats par secteur de collecte et par flux 2024

2024 Besançon / Périphérie	OM résiduelles		Collecte sélective		Verre		Biodéchets		Total	
	T	kg/an/ hab.	T	kg/an/ hab.	T	kg/an/ hab.	T	kg/an/ hab.	T	kg/an/ hab.
Besançon	19 767	166	7 048	59	2 724	23	22	0	29 561	248
Périphérie	6 325	81	5 282	67	3 922	50	0	0	15 529	198
Sous total SPGD	26 092	132	12 330	62	6 646	34	22	0	45 090	228
Rappel total 2023	26 408	135	12 312	63	6 748	34	9	0	45 477	232

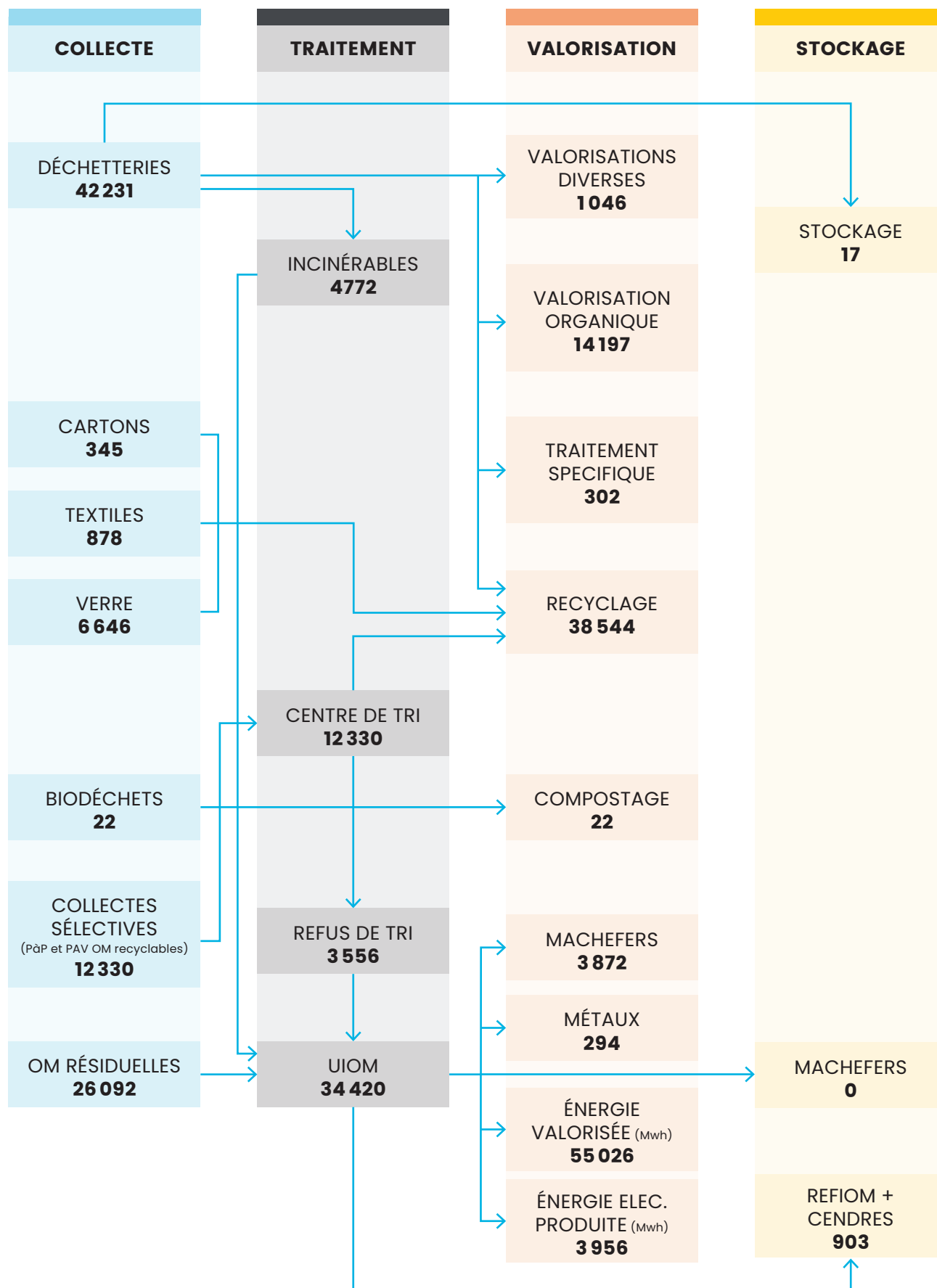
Évolution des tonnages collectés OM résiduelles selon typologies d’usagers

	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Évolution
OMR ménagés	21 816	21 721	-0,44 %
OMR «assimilés»	4 592	4 371	-4,81%



TRAITEMENT

Synoptique flux de déchets en tonnes



Valorisation énergétique

L'intégralité des Ordures Ménagères Résiduelles de Grand Besançon Métropole est acheminée à l'usine d'incinération avec valorisation énergétique.

En 2024, **38 246 tonnes** ont été réceptionnées et traitées par cette installation dont **26 092 tonnes issues des collectes d'ordures ménagères résiduelles** de Grand Besançon Métropole.

L'usine de valorisation énergétique (UVE) dispose d'un four :

- Ligne d'incinération de 2002 d'une capacité de 4 t/h équipée d'une chaudière verticale produisant de l'eau surchauffée (350 °C – 40 bars) et un turbo alternateur de 750 KV.

La capacité est de :

- 42 000 t/an d'ordures ménagères et de DIB (déchets industriels banals)
- 3 000 t/an de boues de station d'épuration urbaine.

La chaleur produite par l'incinération des déchets est récupérée et utilisée pour alimenter le réseau de chaleur couvrant ainsi environ 37 % des besoins annuels. La technique de cogénération est également utilisée pour produire de l'électricité.

Centre de tri

Répartitions des tonnages issus du centre de tri et expédiés courant 2024

2024	Papiers	Cartons	Plastiques	Métaux	Refus de tri	TOTAL
Tonnages Grand Besançon Métropole	4 379	3 502	1 154	367	3 494	12 896
Soit %	34,0 %	27,2 %	8,9 %	2,8 %	27,1 %	100 %

TRAITEMENT

Les lieux de valorisation des déchets

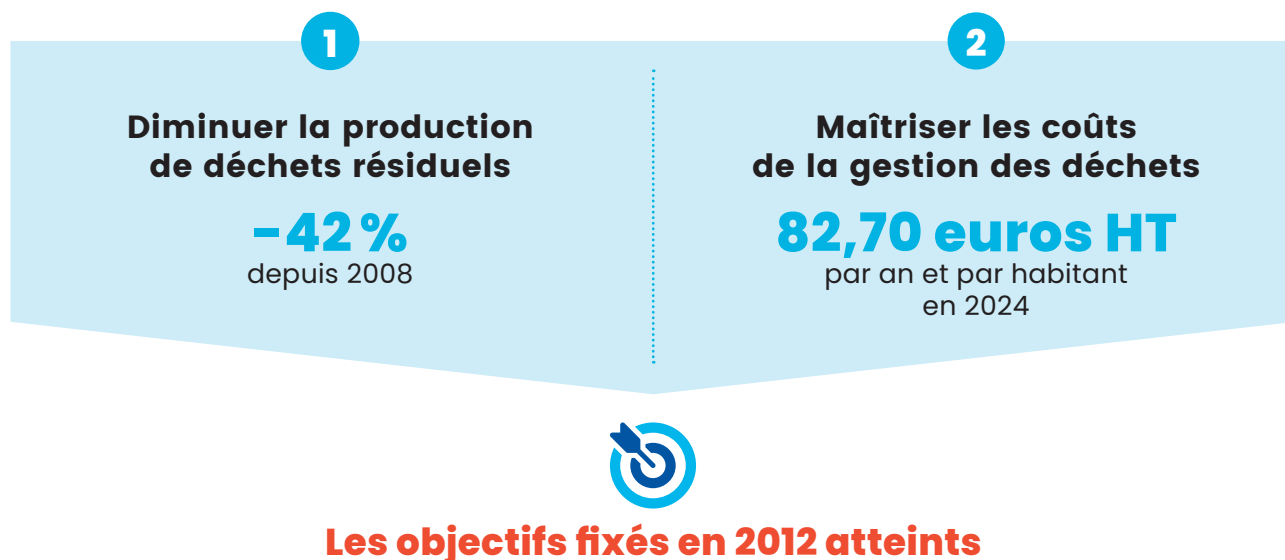
Flux	Destination
Résidus de chantier	Tri, broyage et préparation en CSR à Merey-sous-Montrond (BBCI 25) puis valorisation énergétique
Incinérables	Unité de Valorisation Energétique de Besançon (SYBERT 25)
Encombrants valorisables	Installation de tri-massification de Besançon (SYBERT 25) puis filières de valorisation
Plâtre	Éco-organisme VALOBAT
Bois	Unité de tri et massification de C2T (Besançon) puis traitement en valorisation matière ou énergie
Mobilier	Éco-organisme : ECOMAISON
Flux Multi-REP (Bois)	Éco-organisme VALOBAT
Cartons	Centre de tri de Besançon (SYBERT) puis papeterie de Novillars (GEMDOUBS 25)
Papier (PAV)	Centre de tri de Besançon (SYBERT 25) puis papeterie de Novillars (GEMDOUBS 25)
Ferraille	Unité de tri et massification de MASSACRIER (Maïche) puis fonderie
Gravats, inertes	Unité de tri et massification de C2T (Besançon) puis réaménagement de carrière à Port-Lesney (39)
Déchets verts (bennes)	Unité de tri et massification de C2T (Besançon) puis traitement par compostage (21)
Déchets verts (vrac)	Broyage in situ puis co-compostage agricole local (25)
DEEE	Éco-organisme : ECOSYSTEM
DDS (hors REP)	Centre de regroupement et de tri de Beaufort (39) (TRIADIS) puis unités de traitement
DDS (filière REP)	Eco-organisme : ECO-DDS
Amiante	Centre de stockage pour déchets dangereux de DRAMBON (21) (SUEZ)
Huile de friture	Centre de regroupement et de tri de Beaufort (39) (TRIADIS) puis unités de traitement
Huile de vidange	Centre de regroupement et de tri de Montmorot (39) (CHIMIREC) puis unités de traitement
Huisseries	Éco-organisme VALOBAT
Pneus	Installation de tri-massification d'ALPHA-RECYCLAGE à Brevans (39) puis valorisation matière
Piles	Eco-organisme : SCRELEC
Batteries	Centre de tri-massification à Longvic (Bourgogne Recyclage) puis unités de valorisation par flux
Réemploi (y compris textiles)	Recyclerie – ressourcerie de Quingey (TRI 25), Besançon et Ornans (EMMAÛS 25)
ABJ : Articles de Bricolage et Jardin (thermique)	Éco-organisme : ECOLOGIC
ASL : Articles de Sport et de Loisirs	Éco-organisme : ECOLOGIC
Lampes, néons	Éco-organisme : ECOSYSTEM



INDICATEURS FINANCIERS

Instaurée en 2012, la **Redevance Incitative** devait permettre de limiter le recours à l'incinération et donc de faire baisser les tonnages de déchets résiduels d'au moins 30 %.

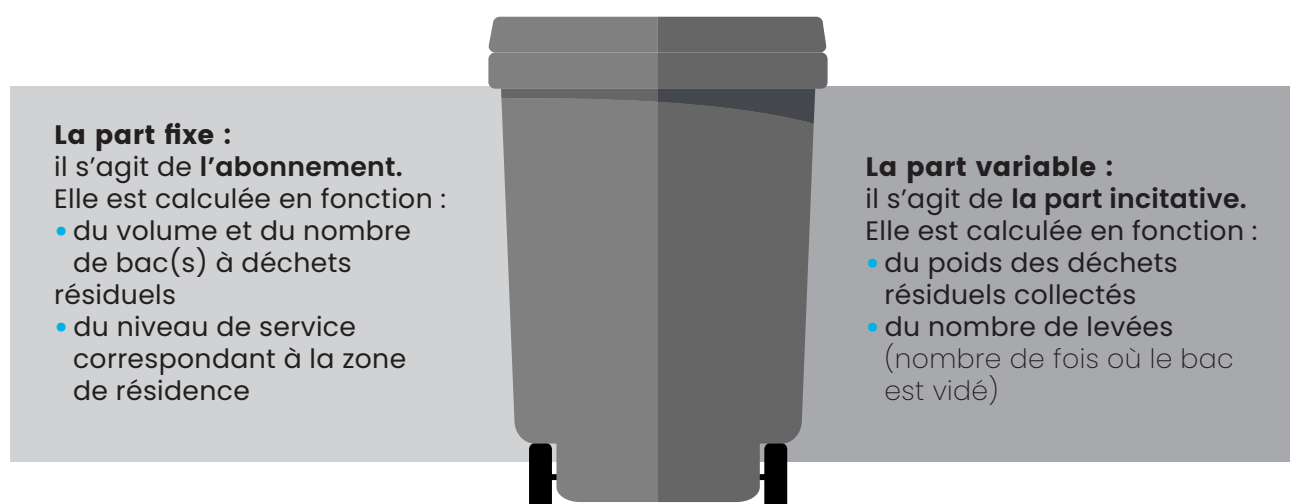
Les objectifs fixés en 2012 atteints



Les composantes tarifaires de la redevance incitative

La redevance incitative est calculée sur la base du bac à déchets résiduels (ordures ménagères non recyclables) mis à disposition. Cependant, elle finance la gestion (collecte et traitement) de l'ensemble des déchets ménagers : les dépôts en déchetterie / éco-centres, les ordures ménagères, les déchets recyclables et le verre.

La redevance incitative est calculée en fonction d'**une part fixe** et d'**une part variable**.



(tarif de la levée en fonction du volume du bac à déchets résiduels, quatre levées non facturées par quadrimestre).

CHIFFRES CLÉS

Conformément au Décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le présent rapport traite les montants des principales prestations rémunérées à des entreprises ou des syndicats au titre de l'année 2024. La matrice des coûts proposée en page 47 est établie sur la base du compte administratif arrêté au 31 décembre 2024.



Budget

24,2 M€

REDEVANCE INCITATIVE

RI 2024 des ménages

16,3 M€

RI 2024 des non ménages

3,1 M€

CONTRIBUTION MOYENNE DES ENTREPRISES

1 628 €/HT/an/1 000L

mis à disposition

3 factures

par an soit près de

136 000 factures éditées.

Taux de factures impayées < 1%

85 000 foyers

redevables.

65 %

d'habitat collectif

sur le territoire de
Grand Besançon Métropole

86 %

d'habitat collectif

sur Besançon

NOMBRE DE MARCHÉS EN COURS D'EXÉCUTION

27

(hors marchés avec les services mutualisés : achats de
pièces détachées, reprographie, habillement, restauration...)

2 365 mandats émis

673 factures reçues

325 titres de recettes

– hors factures RI.

INDICATEURS FINANCIERS

Principales prestations rémunérées à des entreprises

	Prestataires	Montant € HT
Collecte des ordures ménagères résiduelles	VEOLIA	629 033 €
Collecte des ordures ménagères recyclables	VEOLIA	694 326 €
Collecte des bio-déchets	TRIVIAL COMPOST	59 947 €
Collecte des cartons	C2T DECHETS	46 345 €
	TOTAL	1 429 651 €

Prestations rémunérées au SYBERT

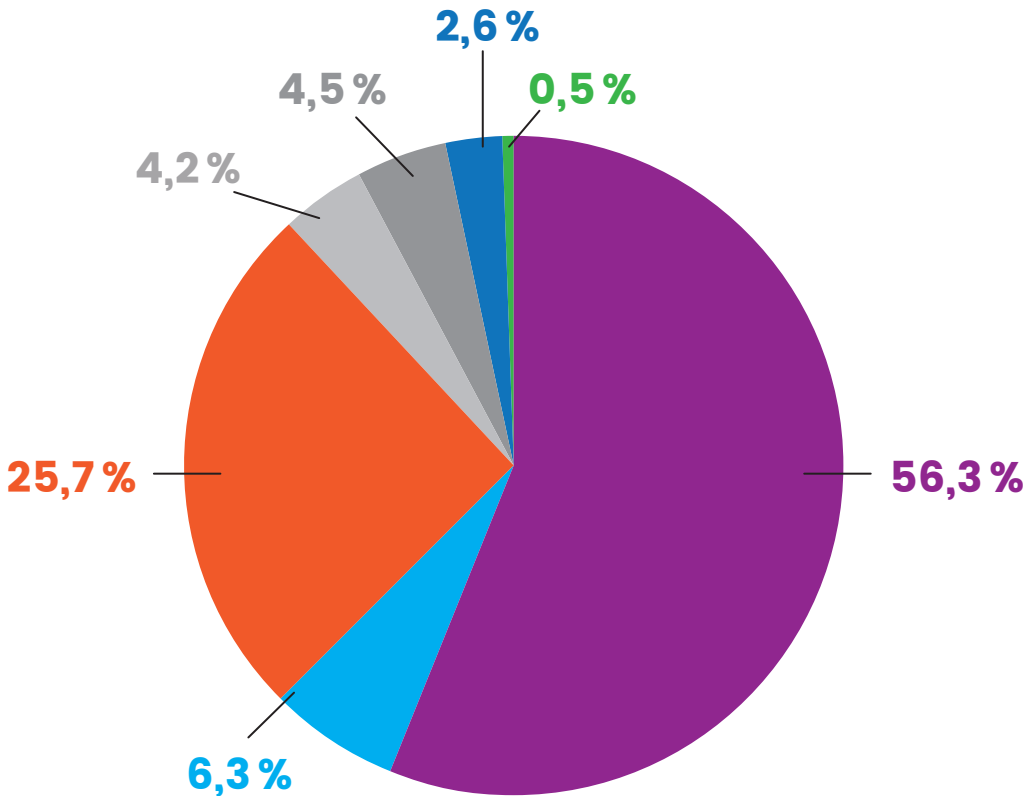
La revente des produits de ces activités est déduite de ces prestations :

- pour le tri : les papiers, journaux, magazines (non soutenus par Citéo)
- pour l'incinération : l'énergie et les métaux récupérés par les mâchefers
- pour les déchetteries : les différents matériaux achetés par les filières ou fédérations.

Tarif du SYBERT 2024	Montant	Prestations réglées	Montant € HT 2024	Montant € HT 2023
Tri	135 € HT/T	Prestation de tri	1 757 368 €	1 821 000 €
Incinération	153 € HT/T + 14,00 €/T de TGAP	Prestation d'incinération - TGAP comprise	4 940 068 €	5 137 000 €
Prévention	2,30 € HT/hab.	Déchetteries	4 641 109 €	4 612 533 €
Déchetterie	23,50 € HT/hab.	Prévention	454 236 €	451 439 €
Transport des refus de tri	9 € HT/T	Administration générale	592 482 €	588 834 €
Caractérisation	100 € HT à l'unité	Valorisation de la matière organique	414 737 €	412 184 €
Administration	3 € HT/hab.	Contribution aux travaux de l'UIOM	0 €	0 €
Valorisation matière organique	2,10 € HT/hab	TOTAL	12 800 000 €	13 022 990 €

Répartition des dépenses de fonctionnement par nature

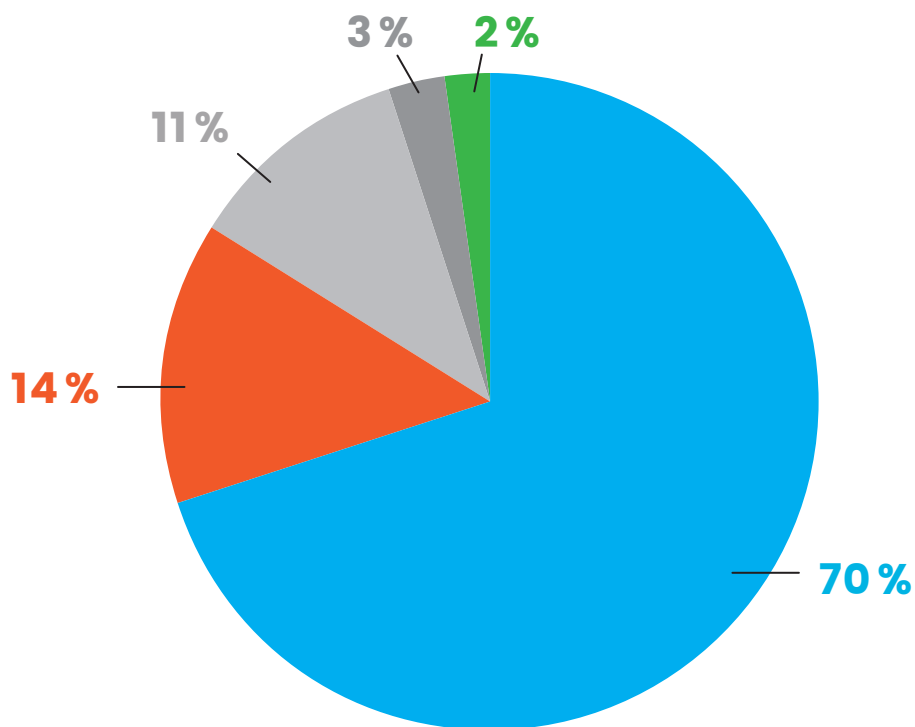
	Montant des dépenses HT 2024	Moyenne par habitant	Evolution 2024/2023	Montant des dépenses HT 2023
Prestations rémunérées au SYBERT	12 800 000 €	64,8 €	-1,7%	13 022 990 €
Autres prestations de service	1 429 651 €	7,2 €	-21,2%	1 814 978 €
Frais de personnel	5 831 970 €	29,5 €	7,1%	5 446 456 €
Dotation aux amortissements	958 122 €	4,9 €	-8,8%	1 050 697 €
Autres services	1 011 558 €	5,1 €	4,6%	966 665 €
Fournitures	585 500 €	3,0 €	5,0%	557 394 €
Charges diverses et financières	110 154 €	0,6 €	7,3%	102 661 €
TOTAL	22 726 955 €	115,1 €	-1%	22 961 841 €



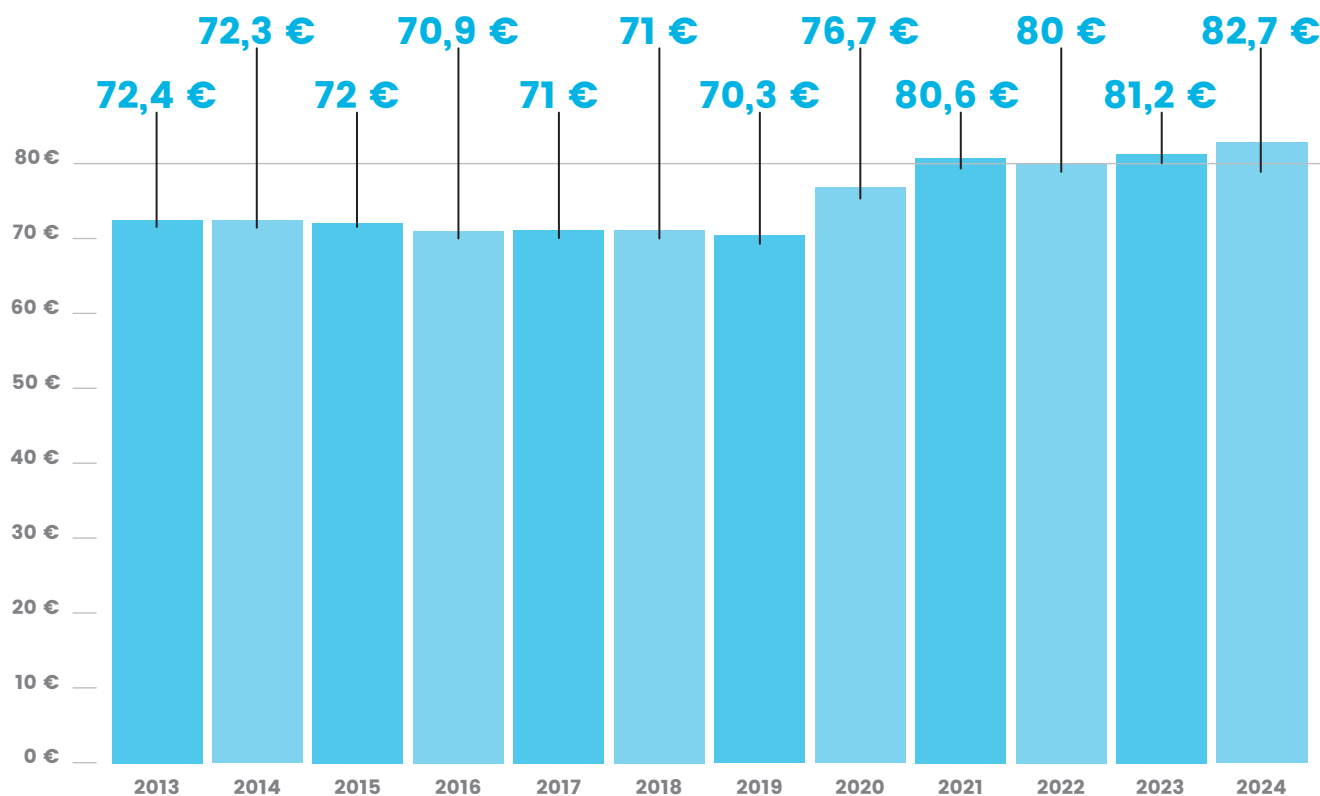
INDICATEURS FINANCIERS

Répartition du financement du service public

	Recettes HT 2024	Montant / Hab. 2024	Evolution de la moyenne / Hab.
Recettes de la REOM/RI des ménages	16 324 941 €	82,7 €	↗
Recettes de la REOM/RI des non ménages	3 200 092 €	16,2 €	↗
Soutiens des organismes agréés	2 533 701 €	12,8 €	↘
Valorisation matière	641 238 €	3,2 €	↘
Recettes diverses	465 664 €	2,4 €	↗
TOTAL	23 165 636 €	117,3 €	↗



Évolution du tarif moyen des ménages par an et par habitant en euros HT




82,7 €
 HT/an/habitant
 (TVA 10 %, soit 90,97 euros TTC)


Redevance moyenne facturée aux ménages
+1,84 %
 par rapport à 2023

Contrats

Du fait de la forme de gestion et de financement de la gestion des déchets, le SPGD relève des statuts du Service Public Industriel et Commercial (SPIC) nécessitant une contractualisation des relations avec les usagers producteurs de déchets sous forme d'abonnement.

	Contrats DNMA	Contrats Ménages	Population
Besançon	1 541	11 211	119 198
Périphérie	1 418	31 447	78 296
TOTAL	2 959	42 658	197 494

INDICATEURS FINANCIERS

Répartition des dépenses et recettes d'investissement du service public

	Dépenses HT	En %		Recettes HT
Bacs et conteneurs	818 970 €	28 %	Amortissements	958 122 €
Matériels de transport	2 052 328 €	70 %	Subvention	21 642 €
Mobiliers et matériels	5 144 €	0 %	Autres réserves	175 126 €
Amortissements provision équipements	45 857 €	2 %	Emprunt	1 530 000 €
Remboursement d'emprunts	0 €	0 %	TOTAL	2 684 890 €
Bat. Administratif	604 €	0 %		
TOTAL	2 922 903 €	100 %		

Coûts constatés de la gestion des déchets

Les coûts annoncés ci-dessous* reprennent toutes les étapes de la gestion des déchets

- Prévention, pré collecte, collecte
- Transfert
- Traitement et valorisation

	Coût aidé € HT/hab 2023	Coût aidé € HT/hab 2024	Évolution € HT/hab. 2023/2024
OM résiduelles	50,3 €	47,1 €	-3,2 €
OM recyclables en porte-à-porte	19,7 €	17,9 €	-1,8 €
OM recyclables en points d'apport volontaire	12,9 €	20,8 €	7,9 €
Verre	2,6 €	2,4 €	-0,2 €
Carton	0,3 €	1,0 €	0,7 €
Biodéchets	-	2,6 €	-
Déchetteries	25,1 €	25,6 €	0,5 €
	97,5 €	98,9 €	1,4 €

*Chiffres issus de la méthode "comptacoûts" initiée par l'ADEME

Matrice standard ADEME de présentation des coûts 2024
en € par habitant

		Montants HT	FLUX DE DÉCHETS						Total	
			Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs des OM (PP)	Recyclables secs des OM (PAV)	verre	carton	biodéchets		Déchets des déchetteries / éco-centres
CHARGES	Fonctionnelles	Charges de structure	6,2	2,8	3,0	1,3	0,1	0,004	1,1	11,6
		Charges liées à l'intercommunalité	-	-	-	-	-	-	-	-
		Prévention	1,0	1,6	1,6	0,2	0,3	0,2	1,5	4,6
		Communication	0,1	0,3	0,3	-	-	-	-	0,4
		TOTAL	7,4	4,7	4,9	1,4	0,4	0,2	2,7	16,7
	Techniques	Collecte	16,7	18,8	24,7	2,2	1,5	0,3	11,6	51,0
		Pré-collecte	1,7	2,0	2,7	0,8	-	-	-	4,6
		Collecte	15,0	16,8	22,0	1,3	1,5	0,3	11,6	46,4
		Transit/transport	-	-	-	0,2	-	-	11,2	10,5
		Traitement	25,0	8,7	9,0	-	-	2,1	-	35,8
		Tri / Conditionnement	-	8,7	9,0	-	-	-	-	8,7
		Compostage	-	-	-	-	-	2,1	-	2,1
		Incinération	25,0	-	-	-	-	-	-	25,0
		Autre valorisation énergétique	-	-	-	-	-	-	-	-
		Stockage	-	-	-	-	-	-	-	-
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	-	-	-	-	-	-	-	-
		Autres charges	-	-	-	-	-	-	-	-
		TOTAL	41,7	27,5	33,7	2,4	1,5	2,4	22,8	98,4
	TOTAL DES CHARGES		49,2	32,2	38,6	3,8	1,9	2,6	25,7	115,1
PRODUITS	Industrielles	Ventes de produits et d'énergie	-	2,2	2,3	1,0	0,2	-	-	3,2
		Matériaux	-	2,2	2,3	1,0	0,2	-	-	3,2
		Compots	-	-	-	-	-	-	-	-
		Énergie	-	-	-	-	-	-	-	-
		Prestations à des tiers	-	-	-	-	-	-	-	-
		Autres produits	1,2	0,7	0,8	0,2	-	-	0,1	2,1
		TOTAL	1,2	2,9	3,1	1,2	0,2	-	0,1	5,4
	Aides	Soutien accordé par les sociétés agréées Adelphe et Eco-Emballages	0,9	11,3	11,8	0,3	0,7	-	-	12,8
		Aides «reprises» aux investissements	-	-	3,0	-	-	-	-	0,2
		Fonctionnement & communication	-	-	-	-	-	-	-	-
		Aides à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
		TOTAL	-	-	3,0	-	-	-	-	0,2
	TOTAL DES PRODUITS		2,1	14,3	17,8	1,4	0,9	-	0,1	18,4

INDICATEURS FINANCIERS

Matrice standard ADEME de présentation des coûts 2024 en € par habitant

COÛTS (EN € HT)	FLUX DE DÉCHETS							Total
	Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs des OM (PP)	Recyclables secs des OM (PAV)	verre	carton	biodéchets	Déchets des déchetteries	
Coût complet	49,2	32,2	38,6	3,8	1,9	2,6	25,7	115,1
Coût technique	48,0	29,3	35,6	2,6	1,7	2,6	25,6	109,7
Coût partagé	47,1	17,9	23,8	2,4	1,0	2,6	25,6	96,9
Coût aidé HT	47,1	17,9	20,8	2,4	1,0	2,6	25,6	96,7

Redevance des ordures ménagères

Tarifs 2024 (Tarifs annuels applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024)

ABONNEMENT - Part fixe - en € TTC (TVA 10 %)										
PAR BAC À DÉCHETS RÉSIDUELS ET SELON NIVEAU DE SERVICE	60 L	80* L	120/140 L	180 L	240 L	330 L	500 L	660* L	750 L	1100 L
Besançon centre-ville Collecte des déchets résiduels deux fois par semaine, recyclables en apport volontaire, service de collecte complet inclus (sortie et rentrée des bacs par les agents de collecte)	174,97 €	-	233,89 €	270,14 €	329,02 €	419,14 €	581,34 €	-	853,75 €	1 208,86 €
Besançon hors centre Collecte des déchets résiduels et recyclables une fois par semaine, service complémentaire sur demande (sortie et rentrée des bacs par les agents de collecte)	155,91 €	-	199,09 €	226,79 €	273,41 €	346,25 €	472,54 €	-	691,33 €	981,35 €
Besançon hors centre - Recyclables en PAV Collecte des déchets résiduels une fois par semaine, recyclables en apport volontaire	150,41 €	-	188,09 €	213,04 €	256,91 €	324,25 €	442,29 €	-	652,83 €	931,85 €
Option service complémentaire (a)	55,00 €	-	55,00 €	55,00 €	60,50 €	79,20 €	84,70 €	-	127,60 €	181,50 €
Option demi-service complémentaire (b)	27,50 €	-	27,50 €	27,50 €	30,25 €	39,60 €	42,35 €	-	63,80 €	90,75 €
Communes hors Besançon Collecte des déchets résiduels et recyclables une fois toutes les deux semaines	144,74 €	162,95 €	176,20 €	195,25 €	232,31 €	270,99 €	392,92 €	506,51 €	572,81 €	-
Collecte supplémentaire sur demande, 24 h à l'avance	11,88 €	11,88 €	11,88 €	11,88 €	11,88 €	11,88 €	29,70 €	29,70 €	29,70 €	-
Gros producteurs dotés de bacs d'un volume global ≥ à 500 L Gestionnaires d'immeubles, commerces, entreprises, mairies, administrations...	-	-	188,10 €**	210,50 €	254,25 €	322,48 €	437,12 €	563,50 €	639,82 €	-

POIDS/LEVÉE - Part variable - en € TTC (TVA 10 %)										
PAR BAC ET SELON VOLUME DU BAC À DÉCHETS RÉSIDUELS	60 L	80* L	120/140 L	180 L	240 L	330 L	500 L	660* L	750 L	1100 L
Coût unitaire de la levée	2,97 €	2,97 €	2,97 €	2,97 €	2,97 €	3,16 €	3,41 €	3,67 €	3,85 €	4,54 €
Prix au kg des déchets résiduels	0,265 € TTC/kg									

Conteneurs collectifs avec sacs prépayés pour les accès complexes - en € TTC (TVA 10 %)		
ABONNEMENT : part fixe 102,55 € TTC		
	Sacs de 30 litres	Sacs de 50 litres
Prix à l'unité	1,20 €	1,75 €
Rouleau de 10	9,60 €	14,00 €
Rouleau de 25	24,00 €	35,00 €

Pour les cas de suppression de marches arrière très complexes, par délibération en date du 27 juin 2019, il a été convenu la mise en place d'une solution alternative. Elle consiste à mettre à disposition des usagers concernés des sacs prépayés à déposer dans des conteneurs collectifs (abri bacs ou points d'apport volontaire) avec accès privatif.

Glossaire

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DEEE : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique

DGD : Direction Gestion des déchets

DNMA : Déchets Non Ménagers Assimilés

ELA : Emballage pour Liquide Alimentaire (ex. : Tetrapak)

EMR : Emballage Ménager Recyclable

Encombrants : Déchets volumineux aussi appelés «monstres»

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes (ancien CET III)

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ancien CET II)

ITM : Installation de tri et massification

MODECOM : Méthode de caractérisation des ordures ménagères

PAP : Porte À Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

PEBD : Polyéthylène Basse Densité (ex. : sac de collecte)

PEHD : Polyéthylène Haute Densité (ex. : bouteille de lait opaque)

PET INC : Polyéthylène Téréphtalate incolore (ex. bouteille d'eau non colorée)

PET COL : Polyéthylène Téréphtalate coloré (ex. : bouteille d'eau colorée)

REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

REOM : Redevance d'Enlèvement des ordures Ménagères

RFID : « Radio Frequency Identification », en français, « Identification par Radio Fréquence »

RI : Redevance Incitative

RGP : Recensement Général de la Population (toutes les populations prises en compte dans ce rapport sont sans double compte)

SPGD : Service Public de Gestion des Déchets

SPIC : Service Public Industriel et Commercial

SYBERT : Syndicat de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets

TEOM : Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

UIOM : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères



Direction Gestion des Déchets

Accueil du public :
94 avenue Clemenceau
à Besançon
de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Courrier :
4 rue Gabriel Plançon
25 043 Besançon cedex

gestion-dechets@grandbesancon.fr

Tél : 03 81 41 55 35

www.grandbesancon.fr

 **Grand
Besançon
Métropole**